

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Le parcours politique des femmes belgo-marocaines à Bruxelles depuis l'application de la loi de parité de 2002

Auteure : Naima MELOUL
Promotrice : Annalisa Casini
Année académique 2021-2022
Master 120 en politique économique et sociale à finalité spécialisée



Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale



« Le parcours politique des femmes belgo-marocaines à Bruxelles depuis l’application de la loi de parité de 2002 »

Auteure : MELOUL Naima

Promoteur : Professeure CASINI, Annalisa

Année académique : 2021-2022

Master 120 en politique économique et sociale à finalité spécialisée

Remerciements :

Je remercie ma promotrice, Annalisa Casini, qui malgré une période sabbatique a généreusement accepté de m'accompagner dans cette aventure et s'est montrée très disponible.

Je remercie l'immense expertise des deux femmes inspirantes qui ont composé mon comité,

Fatima Zibouh et Hajar Oulad Ben Taib,

J'aimerais également remercier mes chères collègues, Marianne Goffin et Laurence

Mavakala, qui ont apporté une lecture bien avisée à ce mémoire,

Enfin, je remercie chaleureusement tous ces papas et mamans, dont les miens Ali MELOUL et Zobida Daoud, qui ont contribué, par la force de leur courage et de leur travail, à la construction de tout un pays...

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	6
2. Objectif.....	6
3. Problématique.....	7
4. Méthodologie	7
5. Contextualisation générale	9
6. Contextualisation politique.....	10
6.1 mise en œuvre de la loi sur la parité	10
6.2 proportion des femmes par rapport aux hommes (toute origine confondue) sur les listes électorales au parlement de bruxelles capitale en fonction de la place occupée sur la liste	11
6.3 L'accès à la politique des élus d'origine étrangère.....	12
6.4 Les défis et stratégies électorales au sein des partis	13
6.5 Identification.....	14
6.6 Le communautarisme.....	15
7. Contextualisation migratoire	16
7.1 Les facteurs socio-économique et socio-culturel de l'immigration marocaine	16
7.2 Les enjeux sociaux d'une population migratoire féminine.	17
7.3 La présence des femmes belgo-marocaines dans la sphère publique	18
7.4 L'arrivée des premières élues belgo-marocaines en politique.....	19
8. cadre théorique.....	19
9. L'intersectionnalité - Entre discrimination du genre, de race et de classe	20
10. Analyse et résultats.....	23
10.1. Du parcours personnel au parcours politique	24
10.1.1. Le contexte migratoire	24
10.1.2. Le parcours scolaire	25
10.1.3. Le choix d'une carrière en politique.....	27
10.1.4. Principaux combats politiques.....	28
10.1.5. Dossiers politiques liés à la communauté.....	30
10.1.6. Vote préférentiel	31
10.2. Les rapports sociaux.....	34
10.2.1. Discrimination genrée	34
10.2.2. Discrimination ethnique	36
10.2.3. Discrimination de classe.....	37
11. Objectif de l'Analyse intersectionnelle	38
12. Analyse intersectionnelle et discussion	39
12.1. Le contexte migratoire	40
12.2. Le parcours des élues belgo-marocaines	42
13. Conclusion.....	48
14. Bibliographie.....	50
15. Annexes.....	54
Récolte des données sur base des entretiens semi-directifs	54

1. INTRODUCTION

Dans de nombreux métiers et professions, les femmes ont réussi à être présentes dans des secteurs qui étaient très majoritairement masculins. En politique, la présence des femmes a considérablement évolué en sept décennies (Istasse & Van Den Abbeel, 2019). Cette présence a été stimulée depuis l'application de lois encourageant une certaine parité. En effet, la participation des femmes à la prise de décision dans la sphère politique est devenue récemment une préoccupation pour les pays qui s'affichent démocratiques¹. Ceci peut être justifié par le fait qu'une meilleure représentation des femmes au sein des autorités améliorera sans doute la position des femmes dans la société et surtout permettra une prise en compte intégrale de leurs besoins et spécificités.

La représentation politique des femmes aux différents niveaux de pouvoir politiques est intéressante à croiser avec le critère de la diversité culturelle en politique. En effet, si la représentation des femmes a bénéficié d'une politique préférentielle déterminée par les lois sur la parité, celle des femmes d'origine étrangère soulève des questions (Rea et al., 2010). Cette catégorie (femmes d'origine étrangère) longtemps considérée comme infra-politisée, est pourtant très active dans le monde associatif et/ou dans les groupes syndicalistes, (Rea et al., 2010b).

2. OBJECTIF

Pour cette étude nos questions de recherches sont :

Quel est le parcours politiques des femmes belgo-marocaines à Bruxelles depuis la loi de parité de 2002 ?

Comment les femmes belgo-marocaines évoluent en politique à Bruxelles depuis la mise en œuvre de la loi de parité de 2002.

Quel impact a eu le passé migratoire des parents sur le parcours des femmes politique belgo-marocaine à Bruxelles ?

Nous nous baserons sur la littérature que nous avons choisi dans notre partie théorique, ce qui nous donnera des informations utiles et nécessaires sur lesquelles nous pourrons comparer nos résultats. Ensuite nous mettrons en parallèle les différentes revues de littératures avec notre étude empirique. Le choix de notre échantillon s'est porté sur six élues qui évoluent au parlement bruxellois. Nous tenterons de savoir si, tout le long de leur parcours, les élues belgo-marocaines ont rencontré des difficultés dans les rapports qu'elles entretenaient au quotidien

¹ (UN-Women-Annual-Report-2015-2016-fr.pdf, s. d.)

dans leurs milieux scolaire, professionnel et politique, quels ont été les leviers dans leur ascension sociale. Nous essayerons à travers une analyse intersectionnelle de savoir si elles ont été victime de discrimination durant leur parcours. L'objectif est de les identifier et de les mettre en lumière, en liant les différentes discriminations, qu'elles soient de nature genrées, ethniques ou raciales. Nous constatons aujourd'hui que ces femmes occupent une place importante dans la société, la théorie de « Reproduction » de Pierre Bourdieu, nous interpelle à partir du moment où ces femmes n'ont pas reproduit le même parcours que leurs ascendants, ni au niveau social, ni au niveau économique.

3. PROBLÉMATIQUE

À travers cette recherche, notre analyse se basera dans un premier temps sur le contexte migratoire des parents, leur arrivée en Belgique, ainsi que leur insertion socio-professionnelle. Dans un second temps, nous analyserons **les parcours** socio-professionnels des élues belgo-marocaines et nous essaierons de comprendre si ces dernières ont rencontré des difficultés, des obstacles et des discriminations dus à leur sexe, leurs origines et/ou leurs classes sociales, et ce, au cours de leur parcours. Notre hypothèse de départ, est que les difficultés, les freins, ainsi que les discriminations rencontrées par les élues belgo-marocaines durant leurs parcours pourraient être utilisés comme des leviers dans leurs ascensions sociales et dans les combats qu'elles mènent au quotidien. Notre seconde hypothèse repose sur le fait que les élues belgo-marocaines sont rationnelles et conscientes, elles arrivent de par leurs luttes et de par leurs expériences à contredire la triple exclusion « Genre, Classe et race », en occupant des postes à haut niveaux de pouvoir. Cependant elles sont toujours autant confrontées structurellement au « plafond de verre ».

4. MÉTHODOLOGIE

Les entretiens avec les élues sélectionnées constituent une étape très importante de cette recherche. Pour la réussir, nous avons préconisé une approche qualitative basée sur des « entretiens semi-directifs » auprès de six femmes politiques belgo-marocaines qui évoluent au parlement bruxellois. Bruxelles constitue une forte concentration de belgo-marocains, et nous semble être la région la plus représentative pour notre étude. Le parlement bruxellois compte en 2019, 7 députées belgo-marocaines qui représentent respectivement les différents partis politique du PS, Ecolo, PTB, MR et open-VLD². Dans un souci d'agenda, la députée bruxelloise, Madame Latifa Aït Baala (MR), ne fera pas partie de notre échantillon.

² <http://www.parlement.brussels/deputes/>

Étant donné que les élues abordent des aspects de leurs vies privées durant les entretiens, nous avons préféré garder les entretiens anonymes, nous les nommerons « Elue 1 ; Elue 2.....Elue 6 ».

Les parents de notre échantillon sont tous arrivés en Belgique dans un contexte socioéconomique compliqué et de la mise en œuvre de la convention entre le Maroc et la Belgique qui visait à renforcer sa main d'œuvre.

L'entretien implique un face à face, une situation de rencontre, où le vécu, ce qui se passe et ce qui se dit dans le cours et le cadre de l'entretien constituant l'ensemble de la rencontre. Il était préférable de choisir une « approche narrative » plutôt que « l'approche descriptive ». Cette première permet à l'intervieweur d'orienter la personne qui parle de certains sujets avec des questions plus ouvertes pour lui laisser toute la liberté de s'exprimer et d'autres questions plus fermées, pour pouvoir remplir la fiche d'identité déjà établie pour la personne interrogée.

« Un entretien de qualité nécessite la mise en œuvre de la “congruence”, qui signifie rester soi-même dans la relation tout en étant ouvert et réceptif au point de vue de l'autre. Cela implique un rapport avec l'autre sur une modalité non défensive et authentique ; de l'attention positive, qui exige d'accepter les opinions d'autrui « sans les évaluer, ni les juger » ; de l'empathie, pour pouvoir positionner autrui dans son cadre de références, saisir son cadre d'interprétation qui explique ce qu'il communique et comment il le communique. Cela exige une décentration de soi-même, de son propre point de vue pour accepter d'autres idées, d'autres formes de points de vue³. Les entretiens s'articulent selon 3 ordres : La réalité « *empirique* », « *le vécu* » de la personne et la réalité « *discursive* », cela nous permettra d'avoir une structure diachronique et de rassembler ce qui est en commun à chacune des élues. Nous utiliserons une grille d'analyse (Cfr. Annexes) qui nous permettra sur base de thématiques et de sous thématiques, de récolter un maximum d'information qui pourront nous être utiles pour notre analyse. Une fois la récolte des données établie, nous entamerons notre analyse sur base des 3 fonctions clés de notre approche narrative, (Bertaux & Singly, 2016), « **la fonction exploratoire** », nous permettra de croiser les données récoltées lors des entretiens avec celles de nos revues de littérature. Ensuite, nous entamerons « **la fonction analytique** » en analysant la collecte des données et de filtrer les éléments communs et pertinents pour notre recherche, pour finir, « **la fonction explicative** » sera la plus déterminante, car celle-ci nous donnera les clés du mécanisme social dans lequel évoluent toutes les élues belgo-marocaines.

³ GUIDE Pour La CONDUITE D' ENTRETIEN - Suristat.Org / Guide-Pour-La-Conduite-d-Entretien-Suristat-Org.Pdf / PDF4PRO, 2018)

5. CONTEXTUALISATION GÉNÉRALE

Le passé migratoire et les luttes menées par les femmes belgo-marocaines pour améliorer leur situation ont été deux vecteurs stimulant à leur participation au monde politique (Martiniello, 2011). L'hypothèse du retard historique peut être invoqué, en effet, les femmes ont eu accès plus tardivement que les hommes au monde politique, il était donc normal qu'elles soient moins représentatives sur les listes électorales. Les organisations politiques sont loin d'être neutres. Elles apparaissent comme sexuées où les normes dominantes y règnent sur des modèles masculins, (Laufer ; 2004).

Nous partirons du postulat que les élues belgo-marocaines occupent une place importante dans l'échelle sociale et tenterons d'identifier les leviers qui leurs ont permis d'atteindre cette position. En effet, leurs participations politiques leur permettent de se positionner à des hauts niveaux de pouvoir, ce qui pourrait contredire la loi sociale de « Reproduction » comme l'évoque Pierre Bourdieu, « *Les produits de l'histoire collective que sont les structures collectives (économie, culture, langue...), parviennent à se reproduire dans tous les organismes que l'on peut appeler individus, autrement dit, l'Habitus* »(Bourdieu, 1994). Ces stratégies de reproduction développées par Bourdieu, nous questionnent, dans la mesure où, la position sociale qu'occupent les élues belgo-marocaines, sort complètement du contexte historique de celui de leurs ascendants, et contredit cette même logique. Des positions de classes asymétriques que nos élues tentent de rectifier en construisant leurs propres environnements social, économique et culturel à partir de leurs expériences, leurs vécus et ainsi d'enrichir leurs bagages dans la société où elles évoluent.

Alexis de Tocqueville; (1835), montre dans « De La démocratie américaine » ⁴ que la démocratie est un mouvement historique inévitable de la société moderne qui entraîne un nivellement des conditions. Il élimine progressivement l'héritage du statut social. Cependant, cela conduit à une "passion pour l'égalité" et rend l'inégalité restante intolérable. Le bien-être personnel n'est pas lié à une position plus objective que les relations avec les autres. Selon les mots du sociologue Robert King Merton, cela crée une « frustration relative » (Saint-Martin, 2013). « *La nature des rapports sociaux, des régimes d'inégalité et des formes de conscience de classe déterminent la transformation de la frustration relative en expériences et en actions et fixent leur sens et leurs orientations* ».(Dubet, 2017)

⁴ <https://la-philosophie.com/tocqueville-de-la-democratie-en-amerique-analyse>

6. CONTEXTUALISATION POLITIQUE

6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA PARITÉ

En Belgique, la parité existe formellement depuis le milieu des années 90. En effet, plusieurs lois ont été adoptées pour assurer une présence plus équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections fédérales, régionales et européennes. En 1994, la loi ‘Smet-Tobback’⁵ introduisait les premiers quotas de candidates sur les listes de candidatures (2/3 maximum de membres du même sexe sur une liste). Par la suite, en 2002, la modification du Titre II « Art 11bis »⁶ de la Constitution qui garantit désormais le principe d’égalité des femmes et des hommes et qui favorise leur égal accès aux mandats électifs et publics. Ainsi pour ce faire, le législateur a adopté plusieurs lois (lois sur la parité) instituant la composition paritaire des listes de candidatures aux élections législatives, régionales et européennes, ainsi que la mixité des exécutifs au niveau fédéral et au niveau des communautés et des régions, (Dussen, 2013). En 2005 et en 2006, les entités fédérées ont adopté des dispositions législatives dans cette perspective pour les institutions politiques locales qui relèvent dorénavant de leurs compétences. A la suite de l’adoption d’une loi plus sévère sur les quotas, la part des femmes à la Chambre des représentants avait atteint 38 % en 2007. Selon l’étude de l’OCDE de 2015⁷, l’écart entre les sexes quant au nombre de candidats inscrits sur toute liste électorale présentée par un parti ne devait pas être supérieur à un. Les deux premiers candidats sur la liste devaient en outre être un homme et une femme. En 2014, la présence des femmes en politique a augmenté celles-ci représentaient 41 % des membres de la Chambre des représentants, 44 % des parlementaires flamands et 50 % des sénateurs. En 2019, le parlement bruxellois comptait un taux d’occupation des sièges par les femmes élues de 43.8% contre 27.5% en 1995 (IEHS, 2019), ce qui traduit donc une amélioration de la représentativité féminine depuis la loi « Smet-Tobback », et ce à tous les parlements de l’Etat belge. Ces obligations légales ont permis un certain équilibre des sexes au sein des hémicycles. Cependant, pouvons-nous en dire de même pour les femmes d’origines étrangères, plus précisément celles d’origines marocaines ? Dans le chapitre suivant, nous analyserons la trajectoire des femmes politiques d’origines marocaines en politique, leurs parcours en prenant en compte le contexte dans lequel elles évoluent, avec comme point de départ l’accès à la politique des élus d’origines étrangères tout sexe confondu.

⁵ <https://www.lachambre.be/FLWB/pdf/50/1608/50K1608001.pdf>

⁶ https://www.senate.be/doc/const_fr.html#t2

⁷ *Des quotas en faveur de l’égalité hommes-femmes - OCDE, s. d.)*

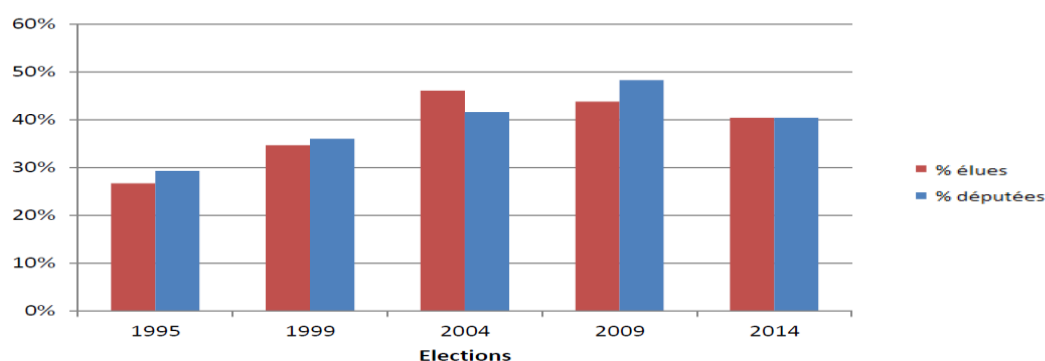
6.2 PROPORTION⁸ DES FEMMES PAR RAPPORT AUX HOMMES (TOUTE ORIGINE CONFONDUE) SUR LES LISTES ÉLECTORALES AU PARLEMENT DE BRUXELLES CAPITALE EN FONCTION DE LA PLACE OCCUPÉE SUR LA LISTE

Dans le tableau suivant, une analyse des proportions des femmes sur les listes électorales lors des élections de 2010 et 2014 est représentée, cette analyse répertorie les têtes de liste, les premières suppléantes, queues de liste et places éligibles et nous donne une vue sur l'évolution de la représentativité des femmes sur les listes électorales sur 2 périodes électorales.

	Partis néerlandophones		Partis francophones		Total - Partis néerlandophones et francophones	
	Total 2010	Total 2014	Total 2010	Total 2014	Total 2010	Total 2014
Têtes de liste	9/42 (21,43%)	10/36 (27,80%)	10/27 (37,04%)	8/36 (22,22%)	19/69 (27,54%)	18/72 (25,00%)
Premiers suppléants	11/42 (26,19%)	11/36 (30,60%)	4/27 (14,81%)	11/36 (30,56%)	15/69 (21,74%)	23/72 (32,00%)
Queues de liste	12/42 (28,57%)	10/36 (27,80%)	6/27 (22,22%)	9/36 (25,00%)	18/69 (26,09%)	20/72 (27,80%)
Places éligibles	34/88 (38,64%)	35/88 (39,77%)	26/62 (41,94%)	23/62 (37,09%)	60/150 (40,00%)	58/150 (38,67%)

Source : Femmes aux places stratégiques sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2010-2014). (82 - Analyse élections 2014 FR.pdf, s. d.)

D'un point de vue global, en comparaison avec les élections de 2009, on constate donc une augmentation du nombre de têtes de liste féminines, du nombre de premières suppléantes et du nombre de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour le Parlement flamand. Le Nombre de queues de liste occupées par des femmes a quant à lui diminué.



Source : Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014) – (82 - Analyse élections 2014 FR.pdf, s. d.)

⁸ 82 - Analyse élections 2014 FR.pdf, s. d.)

Il n'y avait aucune femme dans le gouvernement bruxellois en 1995 et une seule (12,5%) en 1999. À la suite de l'introduction de l'obligation de mixité et à l'application de la parité sur les listes électorales, la proportion de femmes au gouvernement est montée à 37,5% après les élections de 2004 qui avaient permis à une proportion très élevées de femmes d'être élues au Parlement. La présence de femmes au gouvernement s'est réduite à la suite des élections de 2009 qui avaient pourtant débouché sur une assemblée très féminisée. En 2014, le gouvernement bruxellois a été composé de manière paritaire, alors que les proportions d'élus et de députées ont plutôt régressés ; (82 - *Analyse élections 2014 FR.pdf*, s. d.)

6.3 L'ACCÈS À LA POLITIQUE DES ÉLUS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Afin de mieux situer notre analyse, il nous semble important d'avoir une vue sur l'évolution des élus d'origine étrangères tout sexe confondu en Belgique, mais il n'est pas utile de développer l'analyse en profondeur pour cette étude, cela nous permettra d'avoir un point de départ sur la représentativité des femmes belgo-marocaines et de pouvoir déterminer l'écart spatio-temporel entre les deux sexes. En effet, La participation des élus d'origine étrangère a connu une percée remarquée lors des élections de 2004, avec l'élection de 14 élus d'origine maghrébine qui siègeront au parlement bruxellois. 11PS ; 1MR ; 1CDH et 1 spa-Spirit ; (Zibouh, 2007). En 2019, le parlement bruxellois compte 17 députés d'origine maghrébine⁹, en y incluant les suppléants à la suite de la mise en œuvre de la dévolution de la case de tête¹⁰. (6 PS ; 4 ECOLO ; 2 PTB ; 2 CDH ; 1 MR ; 1 OPEN-VLD ; 1 One-sp.a.(Suffrage universel). Une étude publiée dans « La capitale » après les élections communales de 2018 a recensé les élus d'origine étrangère au niveau local également avec 46 échevins d'origine étrangère en 2018 contre 35 en 2012 et 4 bourgmestres d'origine étrangère en 2018 contre 1 en 2012 (La Capitale, 2018). Sur base de ces données, nous pouvons dire que la représentativité des élus d'origine étrangère connaît une évolution exponentielle. La densité de la population étrangère à Bruxelles pourrait expliquer cette représentativité, cependant, dans son étude sur « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles ; 2010 » Andrea Rea, explique que toutes les catégories d'électeurs sont susceptibles de voter pour ces candidats et qu'il serait donc une erreur de dire que les candidats d'origine étrangère sont élus grâce aux électeurs qui sont eux aussi issus de l'immigration. En outre, dans une analyse socio-démographique traditionnelle,

⁹ https://wiki.suffrage-universel.be/index.php?title=Liste_des_membres_d%27origine_non-europ%C3%A9enne_du_Parlement_bruxellois

¹⁰ Sur un bulletin de vote, une case de tête est située sous le numéro et le logo de chaque liste et au-dessus de la colonne comportant les noms des candidats. Elle est l'endroit où l'électeur indique qu'il vote pour une liste sans vouloir intervenir dans l'ordre dans lequel les candidats sont présentés.

les électeurs issus de l'immigration votent plus souvent que les électeurs non-issus de l'immigration que pour un candidat d'origine étrangère (Teney ; Jacobs ; 2007).

La population immigrée a longtemps été considérée comme un simple facteur de production économique, en réduisant à tort la participation politique à la participation électorale (Martiniello ; 1998). En effet, les enjeux sociaux de la population immigrée se sont souvent fait entendre au sein d'autres formes de participation, notamment, à travers les associations et les organisations syndicales (Martiniello ; 1998). Les préjugés à l'égard des immigrés ont été des facteurs prédominants dans les freins qui ont constitué leur assomption politique, longtemps considérés comme non-évolus, politiquement et culturellement (Martiniello ; 1998). L'intégration et la stigmatisation des Marocains en Belgique ont toujours été au centre des débats médiatiques et des politiques d'immigration. Ce n'est que lors des élections communales d'octobre 1994 que la représentation de la population issue de l'immigration émerge, grâce notamment, à leur sollicitation par les médias sur la question de l'islam et sur la question de l'intégration des immigrés en Belgique, deux questions de revendications particularistes incitant à leur participation dans la sphère politique. Les revendications et l'ouverture de débats font surfaces par les élus d'origine étrangère sur les préoccupations propres à cette catégorie de la population, souvent considérés comme des problèmes isolés et traités de manière non-équitable (Martiniello ; 1998). Cependant, cette stratégie électorale ne tient pas uniquement sur l'appartenance communautaire, mais également sur les clivages sociaux et économiques (Rea et al., 2010b). Notons que le phénomène du vote ethnique préférentiel, comme le décrivent les professeurs A. Réa et ses collègues dans l'étude publiée dans la revue Française de Science politique en 2010, est important dans le cadre des élections en Belgique et constitue un poids lors des périodes électorales.

6.4 LES DÉFIS ET STRATÉGIES ÉLECTORALES AU SEIN DES PARTIS

Les partis Politiques sont plus souvent confrontés à concentrer leurs efforts sur des obligations externes à court terme que sur le développement de leurs stratégies à moyen et long terme et de l'organisation interne utile à ces stratégies ; (Van den Berg, 2013).

Peu importe le système politique, les partis évoluent généralement dans un environnement complexe et incertain. « Le changement » est une valeur dans tous les partis et toutes les organisations de partis, ainsi que dans leur environnement extérieur. De nouvelles personnes accèdent à des fonctions au sein de la direction, de l'encadrement et des services administratifs, tandis que d'autres partent. Les dispositions constitutionnelles, la loi et d'autres

types de dispositions juridiques relatives au processus politique et aux partis politiques peuvent être amendées. Les attentes de l'électorat dans son ensemble (ou de certaines franges de l'électorat) peuvent évoluer, de même que l'électorat, notamment en raison de changements démographiques. Les difficultés économiques, ainsi que les enjeux politiques nationaux et internationaux, peuvent soudainement ou progressivement mettre les partis face à de nouvelles responsabilités. Les partis rivaux peuvent gagner en puissance ou au contraire s'effondrer. Les partis peuvent se scinder, identifier de nouveaux membres avec lesquels collaborer ; (Van den Berg, 2013). En s'impliquant d'avantage à la représentativité des femmes dans la sphère politique, les partis politiques s'inscrivent dans un changement de paradigme, passant de la « partitocratie » à la « démocratie ».

« La démocratie ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité »

André Camus ;

6.5 IDENTIFICATION

La dynamique d'identification sociale est un levier puissant dans les interactions intergroupes, cependant, celui-ci est souvent considéré par les chercheurs comme étant un outil de manipulation par les leaders. S'identifier à une organisation permet de trouver des solutions collectives à des problèmes complexes. S'identifier à un collectif permet une construction / déconstruction sociale et permettrait une transformation organisationnelle et structurelle. ; (Dameron & Josserand, 2009)

Néanmoins, le levier identitaire est-il suffisant pour assurer une ouverture de débat ? L'implication dans les débats politiques qui touchent à la communauté belgo-marocaines par les élues d'origine belgo-marocaines est censée apporter une plus-value dans l'imaginaire collectif des belgo-marocains, du fait de, leur vécu, à travers leurs proches et vis-à-vis d'elles-mêmes. Le principe identitaire devrait faire sens dans une « Communauté de pratique » (Dameron & Josserand, 2009), autrement dit, créer un groupe d'individus qui partagent les mêmes centres d'intérêts, les mêmes problèmes et interagissent régulièrement. En Belgique, le secteur associatif traite ces problématiques à travers différentes mobilisations, nous l'avons vu, notamment, avec le « Collectif des 100 diplômées » qui a pour objectif de lutter contre les discriminations et les exclusions dont sont victimes les femmes ayant fait le choix de porter le foulard, des enjeux fondamentaux liés aux discriminations envers cette tranche de la population. Néanmoins, ce genre de problématiques sensibles, qui ne concernent qu'une tranche de la population belge, ne cessent de faire grincer des dents le monde politique et provoque souvent

la langue de bois. En effet, le principe de neutralité ne permet pas toujours d'apporter une réponse claire et laisse planer une zone d'ombre dans les discussions, qui n'aboutissent que très rarement vers des décisions.

6.6 LE COMMUNAUTARISME

Dans une étude sur « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles » du Professeur A. Rea & al ; (2010), il en ressort que le vote préférentiel est un phénomène important lors des élections en Belgique. Ce groupe électoral est donc devenu non-négligeable pour les partis politiques, leur stratégie électorale l'exprime à travers la représentation de plus en plus visible des belges d'origine étrangère sur les listes électorales et ainsi de conquérir « des niches électorales ethnique ». (Rea et al., 2010a). L'étude s'est focalisée sur les communes de Schaerbeek, Forest et Molenbeek où l'on retrouve une forte densité de personnes d'origines marocaines et turques.

Dans le parcours des élues belgo-marocaines nous avons voulu savoir si celles-ci ont bénéficié du vote préférentiel par la communauté marocaine, ou si tout le monde est susceptible de voter pour ce type de profil et ainsi contredire le vote communautaire dont elles sont souvent victimes. En effet le terme « communautarisme » est aujourd'hui utilisé dans les médias ou dans les débats politiques de manière péjorative, voir populiste, (JP. Nassaux, 2007). Le communautarisme, est ce système sociopolitique où des organisations communautaires menées par des entrepreneurs communautaires prétendent parler au nom de leur « communauté » ethnique, religieuse ou de genre ; (Nassaux ; 2007). Une analyse où il s'agit de s'opposer à une offensive idéologique, menée dans un contexte d'idéalisation des différences, qui ne peut déboucher au nom du « droit à la différence », qu'à la différence des droits, a été livrée par Julien Landfried dans son ouvrage « Contre le communautarisme » (Mars ; 2007). En d'autres termes, réfuter le projet d'émancipation individuelle et sociale. Depuis l'émergence du terme vers la fin des années 1950, l'usage de celui-ci, le sens, ainsi que la polarité sont variés, en effet, l'utilisation du terme à une valence plutôt positive (F. Dhume, 2018). Ce n'est que dans les années 1970 que le terme apparaît au sens négatif. « Le communautarisme » est dès lors assimilé au « populisme », (Dhume ; 2018). Dans les années 1980, plusieurs partisans socialistes, veulent repenser le socialisme, un socialisme « universel, personnaliste et communautariste ». « *Repens[er] le socialisme, qui ne doit pas apparaître comme la seule appropriation collective des instruments de production et d'échange, mais bien plutôt comme un moyen [...] de faciliter l'épanouissement harmonieux de la personne - c'est-à-dire de*

l'individu intégré dans une communauté - et de toutes les personnes et des communautés dans l'acceptation réciproque de leurs différences » (Dhume ; 2018).

Fin des années 1980, les polémiques médiatico-politique sur le « Port de voile » se focalisent sur l'islam, l'utilisation du terme revient dans les débats où l'articulation des « communautés » et de « menace sur la civilisation » deviennent intrinsèquement liés. Les positions médiatisées de penseurs qui utilisent cette nouvelle catégorie du terme « communautarisme » se sont vite imposées, avec une lecture qui fait de l'islam une source principale de menace, sous les figures du « voile » ; de « l'intégrisme » ; du « terrorisme », ils arrivent à induire une menace globale que le mot « communautarisme » fini par agglomérer puis symboliser entre « civilisation et barbarie » (Dhume ; 2018). Les débats s'enferment dans des projets idéologiques qui visent à mettre en œuvre des conceptions particulières de la société idéale, mais loin de refléter la réalité sociale. Cet enfermement empêche une analyse plus détaillée de la diversité culturelle, religieuse et identitaire. (Martiniello, 2011b). Pour sortir de ce carcan idéologique, dans son ouvrage sur « Les traitements nationaux de la diversité culturelle, religieuse et identitaire » Marco Martiniello tente de décrire de manière plus objective, les différentes approches développées dans les différents pays pour gérer la diversité culturelle, religieuse et identitaire. Pour ce faire, il utilise une typologie conventionnelle qui distingue les approches assimilationnistes, les approches pluralistes et l'inclusion/exclusion différentielle. (Martiniello, 2011b). Peu importe son appartenance culturelle, raciale, religieuse, tout être humain est en mesure d'avoir les mêmes droits à une existence décente et un des moyens les plus sûrs de lutter contre la segmentation ethnique, culturelle et religieuse est de sortir de la logique de l'exclusion et des inégalités socio-économique.

7. CONTEXTUALISATION MIGRATOIRE

7.1 LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL DE L'IMMIGRATION MAROCAINE

La convention bilatérale du 17 février 1964 entre le Maroc et la Belgique, visait à renforcer la main d'œuvre en Belgique, sous l'effet des transformations des régimes foncier, cette migration des Marocains vers la Belgique avait pour objectif de favoriser le développement économique des zones rurales. Au-delà de l'aspect économique, l'immigration devient un facteur de repeuplement et de rajeunissement de la population belge (Frennet-De Keyser ; 2003- pp 5 à 46), et pour combler ce manquement démographique, les politiques d'immigration concernant

le regroupement familial seront mises en œuvre. En outre, l'absence de cadre légal sur les aspects sociaux-culturels dans la convention signée entre le Maroc et la Belgique, laissera longtemps planer une zone grise sur les droits et devoirs de la femme marocaine immigrée. La convention belgo-marocaine définit le travailleur marocain comme étant une « force de travail transportée » dont on ignore la culture, la religion et la langue, mais aussi, une migration qui a longtemps subi des préjugés, « *L'image de la femme aimante, soumise et orientée vie privée et celle des hommes actifs et plutôt orientés vers le travail* » (Timmerman & Vanheule, 2010). La nature « genrée » des politiques d'immigration mise en œuvre lors des accords conventionnels entre le Maroc et la Belgique ont omis les perspectives féminines au sein même des politiques.

7.2 LES ENJEUX SOCIAUX D'UNE POPULATION MIGRATOIRE FÉMININE.

Au début des années 1970 émerge le premier centre familial belgo-immigré, grâce notamment à Rachida El Idrissi El Yacoubi qui mettra sur pied, l'association des femmes marocaines (AFM), dans l'objectif de défendre les droits et devoirs de la femme marocaine sur un modèle démocratique, ce modèle émancipateur sans cheffe, ni responsable, permettra une implication dans la vie associative de ces femmes immigrées. Avec l'aide d'assistantes sociales parlant l'arabe, elle développera les activités de ce centre en fonction des besoins de la vie des femmes et des hommes immigrés. Si au départ, ce sont des femmes issues de la classe moyenne marocaine venues faire leurs études en Belgique qui décident d'aider les femmes immigrées d'origine maghrébine, dès le milieu des années 1980, les filles de la « deuxième génération » prennent le relais (Ouali, 2015). Parfaitement conscientes de la précarité et des discriminations que subissent leurs parents, elles choisissent de travailler dans le domaine associatif traditionnel (FPS, Vie Féminine, ONE) ou bien au sein d'associations spécifiquement créées pour venir en aide aux populations immigrées ou mixtes comme le CFBI ou vouées exclusivement à un public féminin comme le Cactus (1979), le Gaffi, le Nadi, etc., ou encore au sein de plannings familiaux. Ce qui permettra de sortir d'une situation de base où la migration féminine ne visait pas à intégrer la femme (immigrée) dans la société, mais plutôt à renforcer sa fonction de femme au foyer, prenant soin de ses enfants et veillant au confort de son conjoint (OUALI, 2015). Cette migration a autant été perçue comme temporaire dans l'esprit des femmes immigrées que dans celui du gouvernement belge, ce qui pourrait expliquer leur invisibilité dans les politiques publiques et dans la volonté que celles-ci ont de s'enraciner en Belgique. (Oulad Ben Taib ; 2019). Les enfants issues de l'immigration évoluent dans un « réductionnisme sociologique » où elles subissent un bouleversement identitaire, néanmoins, elles s'inscrivent dans une « révolution identitaire » plutôt que dans une « lutte identitaire » avec le poids de la trajectoire

socio-historique qu'elles portent (Villers ; 2005). Dans notre étude, il nous paraît tout à fait pertinent d'intégrer l'histoire des droits des immigrés marocains en Belgique et de les confronter à l'évolution de leurs engagements politiques, et d'analyser si les oppressions subies par ceux-ci ont eu un impact sur l'engagement politique des élues belgo-marocaines. Cette analyse nous permettra de comprendre la complexité du milieu dans lequel évoluent les femmes belgo-marocaines, issues de l'immigration, à travers leurs parcours et les différentes contraintes auxquelles elles doivent faire face.

7.3 LA PRÉSENCE DES FEMMES BELGO-MAROCAINES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

Dans ce chapitre, nous tenterons de revenir sur le passé sociohistorique des femmes belgo-marocaines en Belgique et de leur « visibilité » au sein de la sphère publique. En effet, l'espace public a souvent été hostile à l'égard des femmes immigrées et l'opinion publique n'a jamais été favorable à la présence des immigrées marocaines en Belgique, cela a créé au sein de leurs familles un repli sur elles-mêmes (Oulad Ben Taib ; 2019). L'occupation de l'espace public par les femmes belgo-marocaines est sous représentée dans une société où les débats féministes prennent de plus en plus de place ; (Ouali, 2015).

Durant les années 1990 à 2000, les questions qui ne sortaient pas de la sphère familiale et qui touchent plus précisément les femmes issues de groupe minoritaires, émergent dans la sphère publique et politique, notamment, les violences faites aux femmes (Dorlin ; 2009). Les questions d'ordre plus religieuses, telles que « le voile islamique » viendront se greffer aux débats, notamment, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 ce qui créera encore plus de tensions autour de ces questions. Ces femmes longtemps perçues comme « invisibles » se voient projetées au-devant de la scène. Face à la montée de ces tensions, de plus en plus de jeunes maghrébines ont accès aux études universitaires et ressentent le besoin de se réunir par le biais des mouvements organisés par des cercles d'étudiants et d'essayer de braver toutes une série de discriminations, afin de légitimer la place qu'elles occupent dans la société. Toutes ces actions menées par la gent féminine belgo-marocaine font preuve de leur volonté de sortir d'une culture patriarcale qui a longtemps fait obstacle à leurs aspirations professionnelles, mais également de lutter contre les discriminations de « race » et de « genre » auxquelles elles sont confrontées. « *Les individus des milieux populaires qui sont issus de minorités subissent les discriminations les plus fortes car ils cumulent les formes de rejet liées à leur classe et à leur origine* », (Noiriel ;2018), en effet, il s'agit bien là d'opposer « *Le genre ou l'origine à la classe sociale* » pour comprendre l'adhésion de ce groupe dans notre société et de repenser de manière plurielle la domination masculine.

7.4 L'ARRIVÉE DES PREMIÈRES ÉLUES BELGO-MAROCAINES EN POLITIQUE

Lors des élections de juin 1999, la première femme d'origine marocaine, Fauzaya Talhaoui fût élue directement à la chambre avec 12650 voix, partisane « ECOLO » anciennement « AGALEV » un parti présent en Belgique néerlandophone. Suivront Anissa Temsamani (Spa-spirit) et Dalila Douifi (spa-spirit), Nahima Lanjiri (CDN-V) et Talbia Belhouari (PS). Notons que le droit du vote des étrangers non-ressortissants de l'Union européenne n'a été acquis qu'en 2004 et sous certaines conditions restrictives (Teney & Jacobs, 2007), ce n'est qu'à partir de cette date que des citoyens belges issus de l'immigration ont marqué la première étape dans la participation politique. En outre, lors des élections de 2006 un étranger sur 5 soit, 20.05% des non-belges aptes à voter ont effectué les démarches d'inscription (Teney & Jacobs, 2007), ce qui n'a pas eu un réel impact lors des élections de 2006. En 2021, cela a fait un siècle que les femmes belges ont été autorisées à participer à la vie politique. Éluë à Saint-Gilles à la suite des élections communales du 24 avril 1921, Marie Janson deviendra, en novembre 1921, la première Sénatrice cooptée. Ce n'est donc que 76 ans plus tard que la première femme d'origine marocaine intègre la sphère politique. En outre, il a fallu près d'un siècle avant que la Belgique ne soit dirigée par une femme. En effet, Sophie Wilmès marque l'histoire du pays en étant élue première ministre le 27 octobre 2019. Zakia Khattabi femme belgo-marocaine, a quant à elle été élue en octobre 2020 comme Ministre fédérale du climat, de l'environnement, du Développement durable et du green deal. Cependant, et malgré cette montée en puissance des femmes en politique, ces nominations ne doivent pas mettre dans l'ombre les phénomènes structurels et profonds qui contrarient encore la route des femmes en politique. La route vers l'égalité en politique est pavée d'obstacles. En science politique, un champ entier est désormais consacré à l'étude de l'interaction entre genre et politique. De nombreuses études ont enquêté sur la représentation des femmes en politique et montrent à quel point il est difficile pour les femmes de jouer un rôle décisionnel en politique. Les chercheurs ont mis en évidence les obstacles systémiques auxquels les femmes sont confrontées pour entrer en politique.

8. CADRE THÉORIQUE

Les structures de domination sont le produit d'un travail incessant de reproduction auquel contribuent les différents agents « *Les hommes, avec des armes comme la violence physique ou symbolique et les femmes victimes inconscientes de leurs habitus et des institutions : famille, Eglise, Ecole, Etat* » ; (Bourdieu, 1994). Les perceptions dominantes sont bien celles des groupes sociaux dominants, un individu socialisé est programmé et structuré mentalement. La reproduction insiste sur le fait que les dominés collaborent, sans le vouloir et sans le savoir, à

leur propre domination (Champagne & Christin, 2004). Le concept d'Habitus développé par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans « *La Reproduction ; 1970* », exprime la loi sociale immanente inscrite dans le corps par l'expérience similaire, ayant pour fonction de reproduire, en pratique, les classes.

À partir de cette grille d'analyse, nous tenterons d'apporter un regard critique sur « la théorie de reproduction » que Bourdieu développe. À travers notre recherche et notre échantillon nous mobiliserons les capitaux « économique, social et culturel », ils seront systématiquement identifiés afin de déterminer la position du groupe cible (femmes d'origine belgo-marocaine) dans la société et pouvoir apporter une analyse critique sur leurs parcours. Dans une réflexion marxiste, « *Ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience* », autrement dit, les conditions de travail, de vie et le milieu dans lequel évolue l'individu, déterminera sa manière de penser (Marx ; 1848). En considérant que la différence de classe est objectivée, nous partirons dans « une démarche réaliste » où les rapports sociaux sont structurés, institutionnalisés et forment des entités au sein de la société.

9. L'INTERSECTIONNALITÉ - ENTRE DISCRIMINATION DU GENRE, DE RACE ET DE CLASSE

Les chances d'obtenir un emploi, un logement ou un service auquel on peut prétendre avoir droit peuvent varier en fonction du sexe, de l'origine, de la situation familiale, etc. (Beauchemin et al., 2010). La mesure de la discrimination a souvent été un sujet politiquement sensible, mais aussi méticuleux sur le plan épistémologique. En effet, plusieurs méthodes ont été développées au cours des deux dernières décennies, visant à mesurer les types de discriminations rencontrées par les populations concernées, notamment, le « testing ». Ce dernier est devenu l'un des outils principaux de mesure de la « discrimination à l'embauche » tant sur le plan institutionnel qu'académique (Berson, 2013). Plusieurs expériences ont été produites à travers plusieurs institutions. Parmi elles, une étude française menée sur des femmes dans le secteur bancaire montre une différence sur le taux des réponses négatives aux « jeunes femmes ». Les chercheurs l'expliqueraient par le fait que les employeurs anticiperaient le risque qu'elles deviennent mères (Berson, 2013). L'officialisation de l'outil par l'organisation internationale du travail (OIT) a conduit à sa reconnaissance comme étant efficace et à la concrétisation de la mise en œuvre du processus d'analyse de la discrimination à l'embauche en Europe. Un autre constat important, visible à toutes les étapes du processus de recrutement, ressort de l'étude d'Eric Cédiey et Fabrice Foroni (2007), à savoir que les candidats d'origine africaine sont les plus discriminés. Cependant, l'identification de la discrimination n'est pas toujours facile à faire, notamment lorsque le cadre légal est imposé et ne permet pas une analyse ciblée sans aucune forme

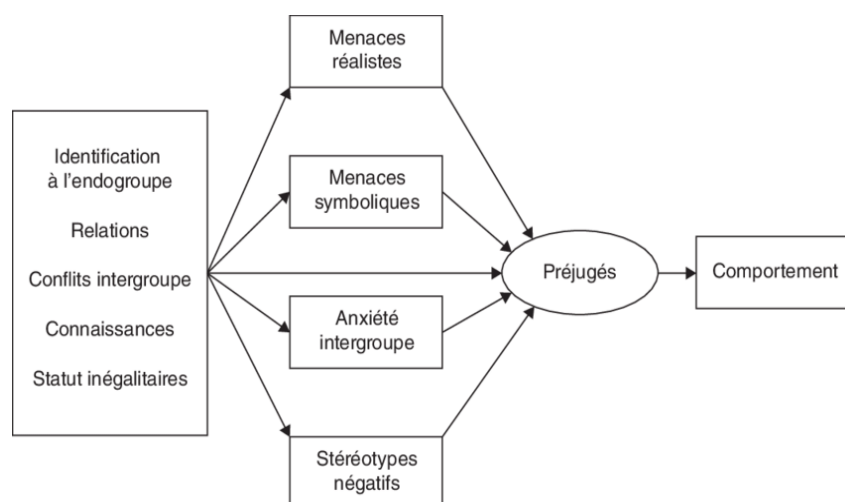
d'abstraction des rapports qui constitueraient une catégorisation sociale. Conceptuellement nommée la « *Stratification sociale* » (Poiret ;2005). Il s'agit de comparer des situations de différents groupes en fonction du salaire moyen, mais aussi de différentes formes de hiérarchisation. L'accès aux ressources et l'autonomisation définissent la liberté de mouvement et le pouvoir de participer aux différents processus décisionnels qui concerneraient le groupe social. Par ailleurs, le modèle d'autonomie exprimé dans l'analyse de Christian Poiret (2005), met en garde contre deux types de réductionnismes. En effet, le réductionnisme vertical et horizontal sont deux types de réductionnismes qui sont acceptés sans problème par le monde scientifique et politique. Ce dernier se focalisant sur les catégories de « classe », « genre » et « race » et occultant l'ensemble des rapports sociaux qui les produisent (Poiret, 2005).

« Tout programme ou doctrine prétendant réduire un certain type de discours à un autre. Selon son ampleur, la réduction prônée peut porter sur des lois, des notions, des théories ou des disciplines ».

Plusieurs pistes de travail sont explorées et portent sur les effets inégalitaires de l'articulation entre les rapports de domination et sur les mécanismes des relations sociales, notamment l'analyse de Philomena Essed dans son ouvrage « *Everyday racism* » (1995), où elle s'intéresse au racisme quotidien qui s'exprime dans des pratiques familières, systématiques et qui met en avant « l'entrelacement du racisme dans la trame du système social.

« Les récits du racisme quotidien vont donc présenter des structures communes : ils donnent le contexte d'un événement, les éléments de complication qu'il comporte, leur évaluation et leur interprétation comme étant, ou non, constitutifs d'incidents racistes à la lumière de la connaissance générale du racisme dont disposent les femmes interrogées ».(Poiret, 2005).

Une autre approche théorique nous a semblé pertinente pour notre analyse. En effet, comme l'évoque Klea Faniko dans son ouvrage, l'approche de « *La théorie de la menace intégrée* » semble intéressante pour comprendre les attitudes/les comportements intergroupes, en effet, le sentiment de menace, est le fondement de l'attitude négatives à l'égard de l'exogroupe, autrement dit les attitudes provoquées par le groupe discriminant, ce qui génère des préjugés en y associant une « émotion » et en distinguant « les stéréotypes » comme une source de menace.



Source : Modèle de la menace intégrée de Stephan et Stephan (2000)

Ces différents concepts nous seront utiles pour comprendre les mécanismes intergroupes dans lesquels évoluent les élues belgo-marocaines dans une approche intersectionnelle. Cette dernière sera mobilisée dans notre analyse dans la mesure où de nombreux avantages découlent de la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle ou contextualisée de la discrimination fondée sur des motifs multiples. La professeure américaine Kimberlé Crenshaw a réalisé des travaux théoriques révolutionnaires sur l'égalité et la discrimination. Elle a développé le concept d'intersectionnalité, qui décrit la discrimination résultant de plus d'une vulnérabilité, comme une combinaison de race et de sexe. Le terme « intersectionnel » a été défini comme désignant une « oppression issue de la combinaison de diverses coercitions qui, ensemble, produisent quelque chose d'unique et de différent de toute forme de discrimination individuelle (Kimberlé Crenshaw, 2017) ». L'efficacité théorique et mobilisatrice de la pensée féministe, fréquemment décrite comme « blanche » et occidentale, a été remise en cause notamment par des féministes afro-américaines, hispano-américaines et indiennes (Corbeil ; Marchand ; 2007). À l'intérieur même des études féministes et du mouvement des femmes, émerge donc un questionnement sur la capacité du féminisme à prendre en compte l'hétérogénéité des statuts sociaux et des expériences des femmes (Legault 2000). L'approche intersectionnelle reconnaît donc la complexité de la manière dont les personnes vivent la discrimination, tient compte du fait que l'expérience de la discrimination peut être unique et prend en considération le contexte social et historique du groupe. L'approche intersectionnelle se concentre sur la manière dont la société traite les personnes en raison de la confluence des motifs et n'exige pas qu'elles s'inscrivent dans un compartiment ou une catégorie rigide. Elle répond au fait que la discrimination a évolué et tend à être moins ouverte et plus subtile, et à s'exprimer à de multiples

niveaux, systémique, environnemental et institutionnel¹¹. Il nous paraît donc pertinent pour notre recherche d’avoir cette clé de lecture pour analyser et mettre en lumière les différentes formes de discriminations dont, les élues belgo-marocaines font face.

10. ANALYSE ET RÉSULTATS

Notre récolte de données nous a permis de rassembler plusieurs éléments importants pour notre analyse, afin de répondre à notre problématique, de confirmer ou de réfuter nos hypothèses de départ. Deux items clés vont construire notre réflexion, « **le parcours** » et « **les rapports sociaux** ». Pour le parcours, il nous a semblé important de laisser nos élues nous raconter dans quel contexte leurs parents ont immigré en Belgique, comment « les pères de famille » ont-ils vécu leur intégration en Belgique, comment « les épouses » ont-elles vécu leur intégration en Belgique et quels ont été leurs rôles au sein du foyer. Ensuite, nous nous sommes intéressés au parcours scolaire des élues en prenant en compte leurs origines et si cela a été un frein ou une force pour elles. Pendant les entretiens, il nous est arrivé d’orienter les discussions vers des thématiques plus précises, telles que « les discriminations subies à l’école » ou « les remarques sexistes dans le milieu professionnel », ce qui leur a permis de s’exprimer de manière plus ciblée. Nous avons ensuite demandé aux élues de nous raconter comment s’est passé « leurs engagements politiques », quels sont « leurs combats politiques », comment s’est passée « leurs intégrations en politique » en tant que « femmes issues de l’immigration ». Concernant, « Les rapports sociaux », nous tenterons de comprendre quel rapport elles entretiennent avec « les exogroupes » tels que les « hommes » ; « Femmes belgo-belges », ont-elles subi des discriminations afin de pouvoir identifier les types de discriminations à travers leurs histoires respectives. Chaque entretien durera entre 1h00 et 1h30, les élues nous ont toutes reçues au parlement bruxellois, sauf l’élue 4, avec qui l’entretien s’est déroulé sur « Teams ». Par ces questions, nous tenterons de fournir une analyse qui aboutira à une discussion la plus complète possible.

11

http://www3.ohrc.on.ca/sites/default/files/attachments/An_intersectional_approach_to_discrimination%3A_Addressing_multiple_grounds_in_human_rights_claims_fr.pdf

10.1. DU PARCOURS PERSONNEL AU PARCOURS POLITIQUE

10.1.1. LE CONTEXTE MIGRATOIRE

A travers les différents récits de vie récoltés (disponibles en annexe) nous constatons une similitude dans le parcours des élues sélectionnées en ce qui concerne la migration des parents vers la Belgique. En effet, les parents ont tous immigré dans un contexte socio-économique dans le courant des années 1960 – 1970, à l'exception de « l'élue 3 », dont le papa a immigré de son pays natal pour étudier en Belgique mais toujours dans une volonté d'améliorer son « capital économique et culturel ». Les pères de famille sont d'abord arrivés dans le but de trouver du travail lors du contexte de « La convention bilatérale du 17 février 1964 entre le Maroc et la Belgique », qui visait à renforcer la main d'œuvre en Belgique, le regroupement familial a été une des politiques de cette époque qui leur a permis de faire venir leurs épouses, ces dernières sont souvent définies par les élues comme « le pilier de la maison », « la maman dévouée à ses enfants » qui maintient l'ordre à la maison et qui accompagne quotidiennement ses enfants dans leur éducation, avec comme tâche principale « l'entretien du foyer ». « *Le retour au pays* » revient souvent dans les différents récits, l'installation n'était pas définitive dans l'imaginaire des immigrés marocains à cette époque, leur objectif était de travailler, récolter un maximum de ressources et de retourner au « bled ». Notre échantillon confirme l'analyse que fait Noura Ouali et qui définit que : « *la migration féminine ne visait pas à intégrer la femme (immigrée) dans la société, mais plutôt à renforcer sa fonction de femme au foyer, prenant soin de ses enfants et veillant au confort de son conjoint (N. OUALI, 2015)* ». ou encore celle de « (Timmerman & Vanheule, 2010) qui décrit que : « *La convention belgo-marocaine définit le travailleur marocain comme étant une « force de travail transportée » dont on ignore la culture, la religion et la langue, mais aussi, une migration qui a longtemps subi des préjugés, « L'image de la femme aimante, soumise et orientée vie privée et celle des hommes actifs et plutôt orientés vers le travail » (Timmerman & Vanheule, 2010)* ». Les résidences des parents des élues sont situées majoritairement non loin du lieu de travail du père dans un premier temps, et ce pour garantir une facilité de déplacement entre le lieu de résidence et l'usine, par la suite, l'installation s'est faite autour des communes de Molenbeek, Bruxelles et Forest. Notre échantillon confirme cette logique à travers les récits suivant :

Elue 1 :

« *Et donc mon papa a continué à travailler dans la sidérurgie à Anvers, il continue à faire les allers-retours et maman comme elle avait 10 enfants, c'était essentiellement sa tâche à la*

maison. Je pense, elle s'est donnée corps et âmes à son foyer, à sa famille à ses enfants, son mari et à ses parents ».

Elue 2 :

« Son employeur était très à l'écoute à la fois de ses besoins, mais aussi, il était assez satisfait du travail de mon Papa et donc il avait envie de le garder. Pourvoir bénéficier d'un contrat de travail, c'est ce qui lui a permis d'avoir ensuite un titre de séjour. Quand il a reçu son titre de séjour, il a pu se marier, faire venir ma maman et mon frère qui venait de naître ».

Elue 4 :

« Mes parents ont toujours habité Molenbeek et c'est toujours le cas aujourd'hui. Mon papa est peintre en bâtiment. Lui, bah voilà, il s'est donné à fond pour ça, il était tout le temps en train de travailler. Il se levait très tôt, il rentrait tard, maman qui a eu des enfants alors du coup, chaque année, était maman au foyer, donc elle était à la maison »

Nous constatons à travers les récits que nos élues sont toutes issues de pères ouvriers non-qualifiés et de mères au foyer, à l'exception de notre élue 3, dont le papa est arrivé en Belgique pour étudier et dont la maman est belgo-belge, ces derniers se sont rencontrés à l'université.

Elue 3 :

Il est arrivé un peu dans ce contexte-là, à l'ULB où il a fait des études. D'abord en économie et puis en psychologie et c'est lors de ses études de psycho qu'il a rencontré ma mère ».

10.1.2. LE PARCOURS SCOLAIRE

Durant leur parcours scolaire les élues rencontrent souvent des difficultés d'insertion, des propos racistes, des préjugés directs ou indirects. On peut le constater grâce aux propos des élues 1 et 6 qui ont subi directement des propos racistes et/ou sexistes tandis que l'élues 2 et 4 qui l'ont vécu de manière plus indirecte, via leurs familles.

Elue 1 :

« Avant de m'inscrire à l'Institut Marie Stella, je voulais m'inscrire au Collège Saint Pierre, j'étais parmi les meilleurs élèves à Saint-Rémy, mon école primaire et mon institutrice de 6e primaire a téléphoné en disant, j'ai une jeune ici que je voudrais inscrire, la Directrice a dit oui à l'institutrice (elle s'appelait Fabienne), mais quand on est arrivés à l'inscription avec mon papa qui s'appelle « Ahmed », qui est barbu, on nous a dit qu'il n'y avait plus de place. C'est pour cette raison que je me suis retrouvée à Marie Stella, entre guillemets par défaut ».

Elue 2 :

« Je l'ai senti, mais c'était subtil, parfois indirectement, par des professeurs. Avec les élèves on avait d'autres soucis, peut être liés à l'adolescence, mais pas tant par rapport à mes origines. Peut-être que parfois, je sentais, du fait que je parlais avec mes parents le Amazir (dialecte marocain) une forme de discrimination, des moqueries, ça oui. Le fait que je sois une fille, parfois aussi, avec des attitudes sexistes de garçons. À l'école supérieure, on a accueilli une vingtaine d'étudiantes qui portent le foulard et à ce moment-là, c'est vrai que le rapport aux femmes, aux étudiantes qui portent un foulard avait un petit peu changé. On commençait à se poser des questions d'intégrité et donc là c'est vrai que j'ai senti vis-à-vis de certains professeurs, des remarques parfois déplacées, un sentiment de traitement différencié dans le cadre surtout des examens oraux ».

Elue 4 :

« Les discriminations s'opéraient dans la commune et par rapport à la famille. C'est suite à ça qu'à un moment donné j'ai voulu faire tout à fait autre chose, qui soit en lien avec ce que je pouvais apporter et c'est comme ça que j'ai fait des études d'assistance sociale. J'ai quitté la deuxième école d'art où j'étais en pleine année, en plein mois de novembre et je suis arrivée à ALEOS. Au même moment ma famille était victime de bavures policières »

Elue 6 :

« je me rappelle de trois professeurs qui m'ont dit des choses que je trouvais incroyable, porteuse, et au contraire il y a ceux qui te disent des choses mais tellement graves et tellement humiliantes, surtout en deuxième et troisième secondaire, que tu te dis, mais en fait, je vais te prouver le contraire »

Dans « La Reproduction », Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964) démontrent, bien que contesté, que le système éducatif exerce un « pouvoir de violence symbolique » qui contribue à légitimer les rapports de force à l'origine des hiérarchies sociales. Bourdieu a d'abord cru que les connaissances transmises par le système éducatif étaient similaires à celles de la classe dirigeante. De ce fait, les enfants de la classe dirigeante possèdent un capital culturel qui leur permet de s'adapter plus facilement aux exigences de l'école et donc de mieux réussir scolairement. Pour Bourdieu, cela a permis la légitimation de la reproduction sociale et de facto reproduire les inégalités sociales. 58 ans plus tard, les questions que l'on se pose toujours sont : Pourquoi ces inégalités se maintiennent-elles dans notre système éducatif ? Quand ce constat peut-il aboutir à une prise de conscience collective ? il est clair que les récits de nos élues, nous permettent de constater la mise en évidence de certains mécanismes qui permettent de reproduire ces inégalités à travers des préjugés bien installés, nous l'avons vu plus haut dans le

chapitre « Entre discrimination du genre, de race et de classe », « la catégorisation sociale » est un processus au travers duquel les individus sont placés dans des groupes sociaux où ils sont catégorisés socialement et divisés de l'espace social dont ils font partie « l'exogroupe », (K. Faniko, 2018). Notre échantillon exprime à travers les différentes expériences, leurs appartenances à « l'exogroupe » qui pourrait être liée aux facteurs de « l'origine ethnique » et de « la position sociale » et qui seraient les facteurs les plus susceptibles d'être utilisés pour catégoriser « les filles marocaines issues de l'immigration ». (K. Faniko, 2018).

10.1.3. LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE EN POLITIQUE

Sur la question du choix d'une carrière politique, les élues qui constituent notre échantillon ont souvent mis en avant leur militantisme avant même leur engagement en politique. Elles ont toutes été impliquées dans des associations de quartier ou dans des mouvements pendant leurs études supérieures. Comme l'évoque Marco Martiniello (1998), les enjeux sociaux de la population immigrée se sont souvent fait entendre au sein d'autres formes de participation, notamment, à travers les associations et les organisations syndicales, la population immigrée, puis leurs descendants ont toujours développé une activité politique, à la marge ou en dehors de toute institution qui compose la société afin d'améliorer leurs conditions de vie. « L'inclusion » est aujourd'hui au centre de beaucoup de débats, une idéologie partagée par les partis dit démocratique, la prise en compte de la souffrance d'autrui dans une sorte d'humanitarisme qu'inspire peu la démocratie. Nos récits confirment l'analyse du Professeur Marco Martiniello qui exprime que « Peu importe son appartenance culturelle, raciale, religieuse, tout être humain est en mesure d'avoir les mêmes droits à une existence décente et un des moyens les plus sûrs de lutter contre la segmentation ethnique, culturelle et religieuse est de sortir de la logique de l'exclusion et des inégalités socio-économique » (Martiniello, 2011b).

Elue 1 : *« Il faut donner les mêmes chances à tout le monde et pas privilégier certaines personnes. Donc, c'est toujours un combat qui m'a guidée depuis longtemps. En supérieur, j'étais active dans des assauts de type lutte contre les discriminations. Je faisais les manifs pour les sans-papiers, pour qu'ils aient les papiers, ce genre de chose et c'est comme ça que petit à petit, mon positionnement, enfin, mon engagement s'est affiné ».*

Elue 2 : *« J'étais au parti socialiste à ce moment-là, puisque j'ai toujours défendu les questions sociales, c'est à dire les inégalités. Je me suis lancée en me disant que la politique locale*

pouvait être une bonne entrée en matière, et dans le système politique, vous êtes au plus proche des citoyens, de leur réalité, de leur quotidien, de leurs préoccupations ».

Elue 4 : « En fait, c'est à la suite de l'agression verbale que j'ai subie, c'est la première fois que je me suis rendu compte de l'altérité qui était la mienne, parce que jusque-là je crois que j'étais, que je me considérais comme tous les enfants et je ne voyais pas de différence. Et je crois que, à partir de ce moment-là, ça a été un choc, j'ai commencé à vraiment me poser beaucoup de questions sur la société et sur l'égalité, l'égalité des droits et je crois qu'après, ça a fondé tout le reste de mon parcours. J'ai bénéficié de l'offre culturelle, des associations de quartier à Molenbeek. Et je crois que c'est aussi ça qui a fait que, à un moment donné j'ai basculé dans la politique, mais j'ai toujours voulu en fait, j'estime être très chanceuse d'y avoir bénéficié dans ce pays alors que j'étais issue d'une famille plutôt pauvre. »

Elue 6 : « je n'ai jamais été politisée avant, je n'ai jamais fait partie d'un parti politique, j'ai travaillé en parallèle pour l'opération 11.11.11, pour le Tiers monde, je faisais la rédaction du journal pour les écoles avec 30 professeurs et je suis toujours restée dans l'enseignement et autour de l'enseignement car pour moi, l'éducation, c'est l'échappatoire pour les femmes qui se retrouve dans ma situation. Je me suis jurée de rester là-dedans, de n'importe quel côté, mais que j'allais rester là-dedans, c'est ça ma manière de faire quelque chose dans ce monde et en même temps je fais quelque chose que j'aime ». « Je me suis dit, je vais dire les choses et dire les choses de façon à ce qu'elles soient acceptables et pour les blancs bleus belges et pour les gens d'origine immigrée, peu importe. Je me sentais comme un pont, comme quelqu'un qui explique les choses, et c'est devenu un peu ma mission, je ne l'ai jamais quittée, je pense que je ne la quitterai jamais, si je fais autre chose après ceci ce sera toujours dans l'enseignement ».

10.1.4. PRINCIPAUX COMBATS POLITIQUES

Les combats politiques de nos élues touchent majoritairement « les inégalités, la justice sociale, les luttes contre les discriminations, l'accès à l'éducation ». En effets, à travers les différents récits, nos élues sont, par leur parcours, touchées de près ou de loin par les discriminations qu'elles ont vécues. Elles se sentent concernées et l'envie d'apporter un changement face à toutes ces inégalités se ressent dans leurs engagements politiques.

Elue 1 : « les questions d'émancipation, d'autonomisation, ce sont des questions qui percolent de plus en plus et qui touchent davantage les gens aujourd'hui et qui touchent les jeunes. Aujourd'hui, les gamins ne rêvent pas d'avoir un contrat à CDI pendant 50 ans dans la même boîte et de faire un 9h /17h, ça ne les intéresse pas, ce qu'ils veulent, c'est trouver un job qui

fasse sens, qui leur permettent de s'émanciper et de s'épanouir. Donc je pense que le contexte fait qu'on doit être davantage outillés demain pour ces questions-là ».

Elue 2 : « je pense que même si demain je devais arrêter la politique au sens « politique partisane », je continuerai d'en faire Jusqu'à la fin de ma vie parce que je me lèverai toujours contre les injustices d'où qu'elles viennent. Mes combats tournent autour des principes de justice sociale, de lutte contre les inégalités sociales ».

Elue 3 : « il y a les questions de logement. Pour moi, c'est vraiment indispensable. J'ai travaillé sur les projets qu'on a fait ici au Parlement. C'est vraiment quelque chose qui me tient très fort à cœur et qui me rend très fâchée. La situation dans laquelle les gens vivent à Bruxelles, le prix des logements et la qualité des logements, c'est vraiment un scandale. J'ai aussi pas mal travaillé sur tout ce qui est l'aspect anti-discrimination. On a travaillé avec le PTB sur les testing antidiscriminatoires.

Elue 4 : « Ce n'est pas « je n'ai pas de combats » parce que je suis soutenue par la communauté maghrébine, j'ai des combats pour les gens, en fait pour moi les combats c'est avoir un travail, avoir un logement décent, avoir assez d'argent pour terminer la fin du mois, avoir ses enfants scolarisés dans de bonnes écoles, tout ça, ce sont des combats que tout le monde veut mener, tant pour une famille d'origine marocaine, que pour une famille d'origine turque ou pour une famille d'origine belge. Tout le monde veut la même chose : vivre en paix et en sécurité ».

Elue 5 : « Mes combats sont les luttes contre les discriminations, le droit des personnes d'origine étrangère, la dépolitisation de l'administration ... On voit bien que dans la crise sociale et économique c'est les femmes qui trinquent, c'est les premières à trinquer et comme je leur dis tout le temps on a acquis des choses, c'est vrai qu'il y a des choses qui ont été faites, mais le combat va être de maintenir ces acquis-là, c'est un gros combat que de maintenir ses acquis ».

Elue 6 : « C'est de me battre pour que toutes les filles aient leur « Green Card » et la « Green Card » c'est d'avoir un diplôme car c'est ça leur liberté ... peu importe ce qu'elles affrontent dans la vie elles auront ça ! Pour s'échapper, pour prendre leur vie en main. Ne craignez pas d'avoir votre culture, votre identité et de prendre toutes les choses positives de votre culture ... c'est très bon même ! Parce qu'on est plus riche que d'autres, nous on a deux cultures, celle d'ici et celle de nos parents et c'est vraiment quelque chose dont les autres rêvent ».

Nos élues sont toutes sensibles aux dossiers qui touchent aux libertés de chaque communauté et pas seulement ceux de la communauté belgo-marocaines, priver une population de ses pratiques culturelles ou religieuses, est considéré par nos élues comme étant une atteinte à leurs droits fondamentaux, peu importe son appartenance, son origine, son genre. Stigmatiser une population en la privant de ses libertés est un des combats que mènent nos élues. Néanmoins, ces dossiers étaient déjà au centre des débats lors de l'émergence de la participation politique de la population marocaine en 1994 et n'a toujours pas évolué depuis. Les revendications et l'ouverture de débats font surfaces par les élus d'origine étrangère sur les préoccupations propres à cette catégorie de la population, souvent considérés comme des problèmes isolés et traités de manière non-équitable (Martiniello ; 1998). « Le port du voile », « l'abattage rituel », « la régularisation des sans-papier » ces mêmes débats, pour lesquels il est toujours aussi difficile de trouver un accord commun ou une cohabitation harmonieuse entre individus et communautés serait possible.

Elue 1 : *« Les questions qui touchent typiquement la Communauté marocaine, pour moi, ce ne sont pas des questions qui touchent les gens en général. La Communauté marocaine, la question du port de foulard, ce n'est pas une question religieuse, ce n'est pas une question marocaine, c'est une question de droit des femmes, vous êtes qui, vous, pour dire à une femme comment elle doit s'habiller ... La question de l'abattage rituel, ce n'est pas une question liée à la Communauté marocaine, c'est une question de liberté. Et ça touche aussi la communauté juive. Donc moi je dénonce avec force l'antisémitisme, même si je ne suis pas juive et que je ne suis pas concernée par l'antisémitisme ».*

Elue 2 : *« Je ne sais même pas s'ils sont musulmans ou pas, je ne veux pas le savoir. Je m'indigne contre toute forme d'injustice quelle qu'elle soit ... Evidemment quand ça touche à des situations que j'ai personnellement vécues, je crois qu'il faut rester honnête. Notre état intellectuel veut qu'on puisse admettre qu'il y a peut-être une proximité émotionnelle parce qu'on a vécu quelque chose qui nous parle, qui fait miroir en fait ».*

Elue 3 : *« Il y a des combats spécifiques à mener. A Schaerbeek par exemple, on a déposé un texte spécifique pour que les femmes qui portent le foulard puissent avoir accès aux emplois dans l'administration parce qu'on pense que c'est un point vraiment important qui n'est pas encore atteint. Il n'y a une discrimination très claire dans le sens où les autres discriminations sont interdites et où celle-là est tolérée parce qu'on dit que c'est la neutralité du service public.*

Il y a des points qui sont spécifiques à certaines personnes qui doivent être vraiment traités en tant que tel. »

Elue 4 : « Je m'intéresse aussi à ces combats là parce que je pense que c'est une question d'égalité et aussi une question d'accepter la diversité. Je ne suis pas hostile au voile, mais je pense que les femmes ont droit à l'autodétermination et décider si elle souhaite le porter. Libre à elle. Les gens ont le droit de vivre de manière épanouie, émancipée. De même pour l'abattage, Il faut arrêter de s'attaquer à des communautés qui sont déjà tout le temps stigmatisées, discriminées »

10.1.6. VOTE PRÉFÉRENTIEL

Dans le chapitre sur « La mise en œuvre des lois sur la parité », on a pu constater que les femmes ont pu, grâce à ces lois contraignantes et aux quotas, augmenter leurs participations sur les listes électorales, la participation des femmes en politiques a également pu atteindre une certaine équité au sein des parlements. Nos élues confirment cette théorie à travers leurs parcours et y sont même favorables, nous le constatons à travers leurs récits. Cependant, cet équilibre en terme de représentativité des femmes en politique, ne doit pas occulter les problèmes structurels auxquelles les femmes racisées font face. Le racisme, le sexisme et le classisme persistent encore, en politique et dans plusieurs sphères de la société.

Elue 1 : « Depuis 2019 on a des parlements qui se sont féminisés. On est passé de 30% de représentation des femmes à 45% et donc c'est effectif, c'est réel. Dans les collèges communaux, on a installé des quotas et donc d'office, il y a 1/3 de femmes et donc forcément ça, ça a bénéficié ».

Elue 2 : « : Nous, chez écolo, on assume la parité hommes-femmes au niveau de la liste électorale, c'est un système de tirette, un homme, une femme sur toutes les listes, sinon ça ne passe pas. Et puis on a des coprésidents. Ceux qu'on a choisi en binôme, on est très sensible à la représentativité du groupe mais aussi à la représentation, c'est à dire que dans les rôles de chef de groupe, nous avons un chef de groupe homme pour le Parlement régional, nous avons une femme pour le Parlement francophone bruxellois. Et c'est moi ».

Elue 3 : « Je pense que des lois contraignantes comme ça sont malheureusement indispensables. Je pense vraiment que la bonne volonté générale ne suffit pas. Si on veut vraiment changer, faire tourner la société dans un autre cap, si on attend que ça se fasse tout seul, ça, va mettre des années beaucoup trop longues. Donc je pense que lois contraignantes sont indispensables».

Elue 4 : *« Aujourd'hui, grâce aux quotas, grâce au fait qu'il y a des lois qui imposent la parité, notamment sur les listes, le fait que les gouvernements aujourd'hui sont paritaires, hommes-femmes, ça donne l'opportunité à beaucoup de femmes de pouvoir occuper des fonctions intéressantes. Même s'il y a plein de fonctions qui ne sont pas encore suffisamment féminines, comme « chef de groupe », « présidents d'assemblée » et cetera, mais il y a quand même une avancée et je crois qu'on a besoin de ces femmes pour combattre justement ces inégalités ».*

Lors de nos entretiens, nous avons abordé la question avec les élues interviewées, du vote préférentiel de l'électorat féminin belgo-marocains. Les votes étant anonymes, nous ne pouvons pas affirmer que les femmes belgo-marocaines, votent pour les femmes politique belgo-marocaine. En outre, les élues reconnaissent que les femmes belgo-marocaines pourraient s'identifier à elles, et comptent, du fait des échanges qu'elles peuvent avoir entre elles, sur leurs engagements en politiques pour défendre les droits de toutes les femmes racisées qui subissent des injustices.

Elue 2 *« Je pense que c'est un programme, que c'est aussi un profil, peut être que ça a influencé, peut-être que plus des personnes qui se reconnaissent dans mon profil et peut être certainement plus de musulmans, je n'en sais rien, mais on ne peut pas contenter tout le monde et peut être que dans le regard des citoyens donc en fait ils sont musulmans peut être que certains ne sont pas... Je les entends, je les accueille et je prends du recul aussi, parce que je crois que le citoyen, ce qui parfois ne met pas suffisamment dans la balance, c'est le contexte dans lequel nous, parlementaires, devons travailler je ne parle pas des conditions de travail, je parle de la manière de la marge de manœuvre qui est très limitée ».*

Elue 3 : *« Oui, c'est assez clair. Après je ne sais pas s'il y a que des belgo-marocains, je pense qu'il y a aussi d'autres gens qui cherchent des profils différents du politicien traditionnels et donc qui regarde sans me connaître, regarde un nom qui sonne un peu étranger et qui enfin je pense qu'il y a vraiment des gens qui font ça comme ça. Voilà j'ai quand même été élue et si je m'étais appelée Julie Dupont je ne pense pas que j'aurais été élue. Mais après peut être que c'est moi aussi qui me dit que c'est parce que je me trouve des excuses.*

Elue 4 : *« Oui, au début, ça c'est sûr. Je pense que mes premières élections, elles ont été principalement le résultat d'un vote préférentiel et d'un vote communautaire. Même si après, je pense que quand les gens commencent à vous connaître, vous rentrez dans leur monde aussi. Je suis quelqu'un qui touche à tous les milieux, à toutes les populations et tant mieux, et je me sens plutôt représenter tout le monde ».*

Elue 6 : *« Oui peut être oui, et le parti il a utilisé ça. Je pense tous les partis utilisent ça, ttous les partis mettent des gens issus de l'immigration sur les listes de plus en plus parce qu'ils savent bien que c'est la réalité, 3/4 des bruxellois sont d'origine étrangère. ».*

Nous ne pouvons pas affirmer que le vote préférentiel des femmes de la communauté marocaine va vers les élues de la même origine, aucun chiffre ne nous le confirme. Cependant, les élues d'origine marocaine connaissent une percée qui ne démerite pas lors des dernières élections de 2019. Aujourd'hui, de nombreux belgo-marocaines occupent des postes importants dans les différentes structures politiques du pays. Citons par exemple Zakia Khattabi, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Meryame Kitir, Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes. Des centaines d'autres Marocaines sont 6 «élus fédéraux » ou régionaux ou conseillers communaux (*Résultats | IBZ Elections*, s. d.). Notons que, dans l'étude de Statbel¹² du 01/01/2021, la nationalité marocaine est en tête du top 5 des nationalités étrangères présentes dans le pays. Pour la première fois, les origines italiennes, françaises, néerlandaises et turques sont devancées.

Cependant, l'électorat donne leurs votes de préférence à des élues qui pourraient améliorer leur quotidien, défendre leurs droits et devoirs de citoyens, ce qui souvent met les élues belgo-marocaines dans des positionnements parfois délicats, leur demandant de garder une position neutre tout en protégeant des principes fondamentaux. Au-delà de ça, la marge de manœuvre limitée, comme l'évoque l'élue 2, ne permet pas aujourd'hui d'apporter un poids lors des rapports de forces exercés entre les différents niveaux de pouvoirs. *« Je prends du recul aussi, parce que je crois que le citoyen, ce qui parfois ne pèse pas suffisamment dans la balance, c'est le contexte dans lequel nous, parlementaires, devons travailler, je ne parle pas des conditions de travail, je parle de la manière, de la marge de manœuvre qui est très limitée ».* Quant à l'élue 3, elle parle de la confiance que les électeurs place en elle *« C'est facile de se dire que ce n'est pas grâce à moi que j'ai été élue, mais malgré tout, ça donne une responsabilité, parce que les gens comptent sur toi ».*

Souvent perçu comme péjoratif ou des sous-représentations, les élues assument les « votes préférentiels » et sont conscientes de la confiance que l'électorat d'origine étrangère place en elle, comme l'exprime l'élue 4 : *« Certains ont diminué mon élection en disant : « elle a fait ce score là parce qu'elle a bénéficié du vote préférentiel » comme si c'était quelque chose de*

¹² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/origine#news>

péjoratif. Moi, j'en étais fière en fait, parce que quelque part, je me disais, les gens qui me ressemblent se sentent représentés par moi ».

10.2. LES RAPPORTS SOCIAUX

Pour notre analyse des rapports sociaux, nous mobiliserons l'approche intersectionnelle, en effet, l'approche intersectionnelle reconnaît la complexité de la manière dont les personnes vivent la discrimination, elle tient compte du fait que l'expérience de la discrimination peut être unique et prend en considération le contexte social et historique du groupe. L'approche intersectionnelle se concentre sur la manière dont la société traite les personnes en raison de la confluence des motifs et n'exige pas qu'elles s'inscrivent dans un compartiment ou une catégorie rigide. Elle répond au fait que la discrimination a évolué et tend à être moins ouverte et plus subtile, et à s'exprimer à de multiples niveaux : systémique, environnemental et institutionnel. À travers les entretiens des six élues ont a tenté d'identifier si durant leurs parcours politiques, ces dernières ont subi des discriminations liées au « genre » ; « origine ethnique » et « classe ». « Le féminisme intersectionnelle » permet donc un questionnement sur sa capacité à prendre en compte l'hétérogénéité des statuts sociaux et des expériences des femmes. Nous allons procéder avec une analyse sur les 3 axes, « genre » ; « race » et « classe », ensuite nous procéderont à une analyse intersectionnelle.

10.2.1. DISCRIMINATION GENRÉE

La question posée à nos élues pour identifier si celles-ci ont subi des discriminations genrées durant leurs parcours politique était « Avez-vous le sentiment de devoir vous battre plus qu'un homme au sein de votre parti » ? Nous avons abordé le concept du « plancher collant » ou de « plafond de verre » avec les élues et notre questionnement s'est situé autour des difficultés que les élues ont pour évoluer dans l'échelle hiérarchique, parce qu'elles sont des « femmes ».

Elue 2 « *Le plancher collant est là, il existe partout, dans tous les niveaux, et parfois plus encore en politique. Pour les femmes, en plus de la dimension sexiste il y a la dimension paternaliste. J'ai fait l'expérience dans 2 partis différents, même si idéologiquement ils peuvent se rejoindre sur pas mal de dossiers, je me sens beaucoup plus légitime et mieux intégrée pour défendre ces problèmes qui existent toujours »*

Elue 3 « *Oui ! ce sont les hommes qui ont une facilité à s'imposer, ou en tout cas à donner leur avis. Je pense que la première chose à se dire en tant que femme, c'est qu'on a un avis, et qu'on est sûr de son avis ».*

Elue 4 : Le plafond de verre est toujours là. Moi j'ai une chance folle parce que j'ai eu Elio Di Rupo sur ma route, il est enfant d'immigré comme moi, je pense qu'il se projetait aussi. Pourquoi lui ? On a un peu la même histoire à quelques années de différence, c'est quelqu'un qui est très attentif à cette inégalité. Je crois que si ça n'avait pas été lui, je, je n'aurais jamais eu le parcours que j'ai aujourd'hui ».

Elue 5 : « Quand je suis devenue secrétaire au parlement bruxellois c'était Charles Picqué qui était Ministre et à un moment donné, je dis à ma collègue Ecolo c'est quand même bizarre que tous les hommes soient vice-présidents, présidents et que toutes les femmes soient secrétaires, il y a un problème là. Et qui désigne ? C'est le parti et nos partis décident que ça soit les hommes qui président ».

Il ressort de nos entretiens que les stéréotypes sexistes persistent toujours et dans beaucoup de secteurs, et le monde politique n'en est pas moins épargné. Les comportements sexistes envers les femmes empêchent celles-ci de progresser. Le chemin est encore long pour arriver à un changement de mentalité, même si aujourd'hui on constate une avancée, notamment grâce au nombre de femmes de plus en plus élevé dans les partis politiques et qui occupent une place importante, il reste beaucoup de travail que nos dirigeantes tentent de porter à bras le corps. Aujourd'hui, les questions sur « la paternité », « l'allaitement maternel » ou la « Procréation Médicalement Assistée » sont discutées au sein des parlements, un texte de loi devrait bientôt voir le jour et qui permettra de coller à la réalité de la parentalité d'aujourd'hui. Ce texte de loi vise une protection des mères mais aussi des pères de toutes discriminations, un projet de loi porté par « des femmes et des hommes pour des femmes et pour des hommes ». Traiter une problématique en rendant visible l'approche du genre nous permet de remettre en cause les processus de « rapports de pouvoir » entre les hommes et les femmes qui sont souvent fondés sur l'assignation des rôles de chacun socialement construits selon le sexe. Notre échantillon nous confirme que les femmes ne bénéficient toujours pas des mêmes droits et opportunités dans leurs quotidiens et continuent de subir des discriminations et des violences, souvent liées aux traditions et aux législations. L'approche genrée encourage l'égalité formelle et réelle des droits et des partages équitables des responsabilités entre les femmes et les hommes. L'absence de règles institutionnelles permet de perpétuer ces discriminations, certains évoquent même une double peine entre « discriminations genrées » et « violence institutionnelle ». Nos élues ont comme mission de mettre en place des politiques sociales qui permettront de réduire toutes ces inégalités et pour ce faire, il faut permettre aux femmes d'accéder à des postes stratégiques et décisionnels.

Pour identifier si nos élues ont subi des « discriminations ethniques », nous les avons orientées par une question ouverte pour les laisser développer leurs propos, « Votre origine culturelle a-t-elle été une richesse ou un frein dans votre parcours politique ? ». L'identité culturelle ou plutôt cette « biculturalité » de nos élues est considérée par celles-ci comme étant une richesse, un atout, une considération dans leurs combats quotidiens, même si elles se positionnent toutes comme « les élues du peuple » et non pas comme « les élues d'une communauté ». Cependant, dans leurs parcours les élues continuent à subir des discriminations liées à leur origine qu'elles soient culturelles ou ethniques. Il va de soi que « le vivre ensemble » commence par accepter qu'il existe plusieurs sociétés et donc plusieurs cultures, chaque groupe social est déterminé par sa propre culture, dont il a hérité et qui le surdétermine.

Elue 1 :

« Lors des élections régionales, j'ai été placée très haut sur la liste. C'était Inimaginable, et là très vite les jalousies et les : C'est parce qu'elle est arabe, c'est parce qu'elle est le chouchou de Zakia, c'est parce qu'elle va aller chercher les voix des arabes, des communautaires, ... Beaucoup de choses en interne et en externe, se sont dites. Le fait d'être au croisement de ces différences..., culture, classe socio-économique plus basse, cela suscite de la jalousie ».

Elue 2 :

« Vous réussissez les premières étapes, vous réussissez vos examens écrits, vous passez les entretiens d'embauche, et on vous dit clairement que vous êtes la candidate idéale, mais qu'il y a un élément problématique : c'est votre foulard. Qu'il va falloir le laisser au vestiaire. » ou encore, en 2014, quand je n'ai pas pu prétendre à une place sur la liste régionale pour le parti socialiste. On avait besoin de femmes parce qu'elles étaient sous-représentées sur cette liste. Je me souviens dans ce congrès du parti socialiste, une personne que je ne vais pas citer, qui était à l'époque présidente, avait invité les femmes à poser leur candidature, ce que j'avais fait. Je n'ai jamais reçu de réponse, uniquement parce que je portais le foulard (cela m'avait été confirmé par texto). »

Elue 4 :

« J'étais une enfant qui avait grandi à Molenbeek, dans des classes mixtes avec autant de personnes d'origine européenne, belge, que de maghrébine. Je me rappelle avoir traversé la rue, le boulevard Léopold II et croisé, 3 jeunes hommes blanc qui m'ont traitée de sale Arabe. Ça a été d'une grande violence cette agression verbale, c'était la première fois que je me suis rendue compte de l'altérité qui était la mienne, parce que jusque-là je crois que je me

considérais comme tous les enfants et que je ne voyais pas de différence. Culturellement, je savais qu'à la maison, on avait une culture arabo-musulmane, qu'on ne mangeait pas de porc, qu'on n'avait pas d'alcool, et cetera, mais c'est tout, le reste c'était la même chose que tous mes camarades européens. Je crois qu'à partir de ce moment-là, ça a été le choc, j'ai commencé à vraiment me poser beaucoup de questions sur la société et sur l'égalité des droits. Cette expérience a fondé tout le reste de mon parcours »

Elue 5 :

« J'étais à André Thomas à Forest, ensuite je suis allée à Madeleine Jacquemotte, un lycée réputé à Ixelles. Il y avait beaucoup d'enfants de la classe moyenne, et là j'ai eu une prof qui avait beaucoup de préjugés, et qui m'énervait au plus haut point. Surtout par rapport à mes frères qu'on orientait facilement vers l'enseignement professionnel. C'était moi qui accompagnais mes parents lors des réunions, et dire à un papa ouvrier non-qualifié que son fils peut avoir un diplôme de plombier, de maçon, il ne faut pas plus ».

Les préjugés, le stéréotypage, ainsi que le profilage racial sont les formes les plus apparentes pour déterminer si un individu ou un groupe racialisé subi de telles discriminations. À travers nos récits, il est question d'identifier si nos élues ont été touchées par ces types de discriminations tout au long de leur parcours. Cela nous permettra de rajouter un champ d'analyse sous une forme plus subtile des traitements différenciés et inégaux qu'ont subi nos élues. Mais au-delà de l'identification du traitement individuel, il va de soi, que les combats de nos élues vont dans ce sens, la lutte contre les inégalités sociales et donner les mêmes chances à tout le monde d'avoir une vie décente, peu importe son origine, alimentent au quotidien leur combat politique.

10.2.3. DISCRIMINATION DE CLASSE

Les rapports sociaux, ont toujours mis en interaction les groupes dominants et les groupes dominés, celles-ci reposent sur des intérêts contradictoires et des conflits perpétués de générations en générations. Le projet hégémonique de classe persiste. Les différents récits des élues belgo-marocaines nous confirment cette tendance, elles sont conscientes des efforts que leur famille ont mené au quotidien, afin de subvenir aux besoins de leurs enfants et petits-enfants. Par conséquent, ces inégalités alimentent leur volonté de porter ces combats en interrompant ces mécanismes sociaux ou du moins à diminuer le fossé qui séparent les différentes « classes ».

Elue 1 :

« Il faut donner la même chance à tout le monde, cette notion d'égalité des chances et d'autonomie. Moi, j'ai grandi dans une commune qui a été gangrénée par des pratiques clientélistes et communautaires, et ça m'énervait de voir cette ségrégation spatiale où on ne nous donnait pas les outils pour nous autonomiser et nous développer. Il y a de l'aide, c'est vrai, mais je ne veux pas qu'on me donne un poisson, je veux qu'on m'apprenne à pêcher. Et c'est toujours ce combat qui a guidé mes engagements. »

Elue 2 :

« Je ne supportais pas de voir des bagarres où j'observais un élève entouré de plusieurs autres élèves. Je ne supportais pas qu'il y ait un rapport de domination. J'ai toujours eu cette fibre sociale portée sur l'humain. Je me suis toujours indignée contre les injustices d'où qu'elles viennent, quelles que soient les minorités qui sont touchées ». « Les femmes belgo-marocaines ou d'origine étrangères ou extra-européennes doivent pouvoir prétendre à une place à part entière dans la société, mais aussi dans le domaine politique, parce qu'elles sont simplement représentatives de la sociologie belge et surtout bruxelloise. Si ça démarre de leurs envies, si ce sont leurs aspirations, si elles y trouvent un sens, je ne peux que les soutenir, je ne peux que les encourager à prendre place ».

Elue 3 :

« Ma mère est originaire de Watermael-Boitsfort, un quartier un peu « bourgeois », j'étais dans une petite école dans l'ancien quartier ouvrier où il y avait très peu d'immigrés. Souvent, j'ai eu droit à des compliments, mais qui en fait ne l'étaient pas. Je me souviens d'avoir été un peu perturbée par les remarques du genre, « ils sont arabes, mais ça ne se voit pas ! » Quand on voit l'école qui est super inégalitaires vis-à-vis des classes populaires et des filles et fils d'immigrés, je peux dire que j'étais dans une situation tout à fait privilégiée »

11. OBJECTIF DE L'ANALYSE INTERSECTIONNELLE

L'objet de cette analyse est d'éviter toute invisibilité des discriminations auxquelles se heurtent les femmes politiques d'origine étrangère, et donc de les imbriquer pour mieux les situer. Le modèle d'analyse de Kimberley Crenshaw ; (2017) qui part du point d'ancrage empirique de « l'invisibilité des discriminations » prends son sens dans le paradigme intersectionnel. C'est un positionnement féministe qui se construit à partir et avec ces rapports sociaux. Beaucoup de chercheuses féministes critiquent l'approche de Crenshaw, qui selon laquelle l'intersectionnalité est une conceptualisation provisoire. Tandis que d'autres estiment l'approche comme étant un « chantier ouvert en constante évolution » (Çıngı Kocadost, 2017). Une des limites rencontrées lors de nos recherches est la faible présence de méthodologie, nous

retiendrons le modèle proposé par Corbeil et Marchand (2007), ce dernier soutient la conception du cadre d'analyse en reconnaissant les effets conjugués des différents systèmes de domination, en énonçant six principes qui permettent de mettre en pratique l'approche intersectionnelle. Une méthode efficace qui permet une mise en place d'une typologie selon les axes prédéfinis. De ce fait, nous apporterons notre modeste analyse, en utilisant l'approche intersectionnelle comme un outil qui nous permettra de mettre en lumière /de visibiliser les multiples discriminations dont les femmes élues belgo-marocaines font face. Nous l'avons vu à travers nos différents chapitres, l'articulation « famille et travail » était essentiel pour avoir un contexte, un vécu, une historicité. Notre objectif de départ est de situer le positionnement des femmes face aux différents rapports de pouvoir dans les différentes sphères auxquelles elles appartiennent. À travers les récits des élues belgo-marocaines, leurs expériences, leur vécu, nous pouvons constater un traitement différencié entre les différents groupes. Notre échantillon partage un ensemble d'oppressions liées à leurs genres, mais aussi à d'autres caractéristiques telles que leurs statuts socioéconomiques, leurs origines culturelles ou ethnique. Les interactions entre les différentes structures d'oppression nous semble évidente, « l'école » « le lieu de travail » participent à la construction des injustices et accentuent les inégalités qui touchent aux femmes élues belgo-marocaines, et encourage la construction de celles-ci comme étant des êtres vulnérables,(Desroches, 2015). La conjugaison des différents effets des systèmes de domination, mérite une reconnaissance.

12. ANALYSE INTERSECTIONNELLE ET DISCUSSION

Dans cette partie, nous tenterons d'apporter des arguments qui vont nous permettre de répondre à notre question de recherche et de confirmer ou réfuter nos hypothèses. L'objectif principal de cette recherche était de comprendre comment les élues belgo-marocaines évoluent en politique et d'identifier si elles ont subi ou pas des discriminations liées à leurs genres, leurs classes et leurs origines ethniques durant une partie de leurs parcours et quels ont été les leviers qui leurs ont permis d'occuper le poste de députées bruxelloises aujourd'hui.

Après discussion de mon plan de travail avec ma promotrice Professeure Annalisa Cassini, l'intersectionnalité nous a semblé être l'approche la plus adéquate pour notre recherche, dans la mesure où les participantes de notre étude sont des femmes issues d'immigration, d'une classe moyenne et qui aujourd'hui se positionne comme privilégiées dans l'échelle sociale du fait de leur statut socio-économique¹³. Pour rappel, notre hypothèse principale est que « les

¹³ <https://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/resources/socio-economic-status-fr.pdf>

difficultés, les freins ainsi que les discriminations rencontrées par les élues belgo-marocaines durant leurs parcours pourraient être utilisés comme des leviers dans leur assomption social et dans les combats qu'elles mènent au quotidien ». Il était donc important de parcourir toute l'évolution depuis l'arrivée des parents en Belgique et jusqu'à leur entrée en politique.

12.1. LE CONTEXTE MIGRATOIRE

En effet, notre point de départ était l'arrivée des parents en Belgique et dans quel contexte ceux-ci sont arrivés. Plusieurs articles dans lesquelles nous avons tiré nos sources expriment les conditions dans lesquelles les immigrés sont arrivés en Belgique, l'insertion socio-professionnel des pères ouvriers, ainsi que l'arrivée de leurs épouses sur le sol Belge et quel était leurs rôles. En parcourant la littérature sur le sujet, nous constatons qu'au départ, la convention belgo-marocaine défini le travailleur marocain comme étant une « force de travail transportée » dont on ignore la culture, la religion et la langue, mais aussi, une migration qui a longtemps subit des préjugés, « *L'image de la femme aimantes, soumises et orientée vie privée et celle des hommes actifs et plutôt orienté vers le travail* » (Timmerman & Vanheule, 2010). La nature « genrée » des politiques d'immigration mise en œuvre lors des accords conventionnels entre le Maroc et la Belgique ont omis les perspectives féminines au sein même des politiques.

Durant nos entretiens nous avons observé que les pères de famille sont arrivés dans les années 1965 – 1970 pour travailler en Belgique, récolter un maximum de ressources, pour qu'à un moment donné, il faille retourner au pays d'origine. Ils ont effectivement pu bénéficier du permis de séjour et proposer leurs mains d'œuvre en échange d'un permis de travail. Leurs épouses les ont rejoints par la suite grâce, entre autres, à la politique de regroupement familiale. Cependant, c'est par la suite et dans un souci démographique que le gouvernement Belge a incité les immigrés à faire venir leurs épouses et enfants afin de s'installer définitivement et ainsi repeupler la Belgique. « *L'élue 5, se rappelle la promotion des « Allocation familiale » pour inciter les parents à avoir des enfants et pouvoir bénéficier de ces allocations* ».

Les épouses sont quant à elles arrivées afin de soutenir les pères de familles dans les tâches quotidiennes de la maison et de s'occuper de l'éducation des enfants, mais aucune politique à l'époque ne visait à encadrer les épouses d'immigrés dans leurs insertions en Belgique. En outre, les associations qui ont vu le jour dans les années 70 ont joué un rôle d'encadrement de femmes immigrées et ont pu ainsi les accompagner dans leur quotidien et pour certaines les insérer dans la vie active.

Le parcours des parents immigrés de notre échantillon est similaire à ce que la littérature exprime sur le sujet. Dans son étude N. Ouali, explique que « la migration féminine ne visait pas à intégrer les femmes (immigrées) dans la société, mais plutôt à renforcer leurs fonctions de « femme au foyer », prenant soin de ses enfants et veillant au confort de leurs conjoints (N. OUALI, 2015) ». Notons que la main d'œuvre demandée lors de la mise en œuvre de la convention, ne se voulait pas qualifiée, ce n'est qu'à partir des années 70 que le critère d'« ouvrier qualifié » viendra se rajouter à la convention. En outre, les pères de notre échantillon étaient de classe moyenne et non qualifiés.

On observe à travers nos récits que le capital culturel, social et économique des familles immigrées en Belgique n'était pas élevé. Pour Pierre Bourdieu, le capital est rarement « acquis » mais bien souvent « attribué », autrement dit, les capitaux sont attribués par héritages et non par mérite, (Bourdieu, 1994). Cependant, lors des entretiens, les élues ont souvent mis en avant, l'importance pour les parents immigrés de maintenir la culture marocaine, de continuer à parler le dialecte marocain ou amazigh, de continuer à porter les vêtements traditionnels, de maintenir la culture marocaine au sein des foyer et de la transmettre à leurs enfants. Nous pouvons dire que les enfants issus de l'immigration ont pu hériter d'un capitale culturel marocain à la maison et d'un capital culturel occidental à l'école et dans les lieux extérieurs au domicile, ce qui leur a permis de construire cette « biculturalité » qui se maintien aujourd'hui encore à travers la 3^{ème} et la 4^{ème} génération.

Nous remarquons également que la notion de « l'effort » est souvent revenue dans les récits, éduquer ses enfants dans le « il faut travailler pour avoir une bonne situation » est un principe important chez les familles d'immigrés marocaines de cette époque, conscients du privilège qu'ils ont obtenu en venant en Belgique pour pouvoir améliorer leur situation, les Marocains le rendent par la force de leur travail et arrivent à transmettre cette valeur à leurs enfants. Les immigrés marocains étaient conscients que la Belgique était un pays d'adoption et qu'il fallait s'y intégrer, un pays d'accueil qui a pu leur offrir un confort, une bonne éducation à leurs enfants et que pour avoir tout ces privilèges, il fallait se sacrifier. Cette acceptation à peut-être normalisé les comportements d'injustice envers les parents et enfants d'immigrés, ce que tentent de déconstruire nos élues.

Dans nos observations nous pouvons constater qu'à travers le parcours des élues belgo-marocaines, elles ont été victimes de plusieurs expériences discriminantes, leurs biculturalités, leurs classes et aussi leur genre les ont souvent positionnées dans des situations d'injustice et d'inégalités. Malgré leur potentiel, dès le départ, les élues ont subi des réorientations scolaires, parce que le système scolaire, fort en préjugés, défini que les enfants d'immigrés manquaient de capacités pour suivre un cursus général, mais qu'ils étaient plutôt faits pour des métiers manuels plutôt qu'intellectuelles, et que donc les filières professionnelles étaient plus adaptées à leurs capacités : « Les filles en couture et les hommes en plomberie ». L'image du parent ne parlant pas français, ne pouvait que renforcer cette fausse idée. Le récit de l'élue 6 lorsqu'elle décide de s'inscrire à l'école supérieur nous le confirme :

« Elue 6 : *Quand je suis allée m'inscrire moi-même en cachette à l'école « normale » pour devenir professeur, je suis rentrée dans une grande salle, et là j'ai rencontré la secrétaire de l'école, elle me regardait, et elle s'est s'approchée de moi avec des grands yeux en me demandant si je ne m'étais pas trompée d'établissement, car juste à côté il y avait une école technique avec pleins d'enfants d'immigrés. Je lui ai répondu que c'était ici qu'il fallait s'inscrire pour devenir professeur, elle m'a répondu oui que c'était juste pour savoir* ».

Ou encore notre élue 2 qui ne pouvait pas s'inscrire dans une école dite d'élite parce que son père s'appelait « Ahmed ».

Ces observations sont similaires à ce qu'exprime la théorie du « réductionnisme horizontal » de Ch. Poiret (2005), à savoir que ce dernier se focalise sur les catégories de « classe » « genre » « race » en occultant l'ensemble des rapports sociaux qui les produisent. Ou encore, catégoriser socialement une population à travers sa classe limiterait l'autonomie et le pouvoir d'action du groupe dans la société, (Ch. Poiret, 2005). Pierre Bourdieu, (2005), explique dans sa théorie de « La reproduction » que les inégalités scolaires, se rapportent à des inégalités de compétences naturelles qu'il qualifie « d'idéologie charismatique » ce qui fait passer les aptitudes de réussites scolaires pour des dispositions innées, alors qu'elles sont acquises au sein du milieu familiale et social. Pour Bourdieu et Passeron, « le capital culturel hérité », détermine d'entrée de jeu les chances de réussite d'un enfant dans le milieu scolaire. En effet, le milieu familial dans lequel évolue l'enfant et le type de culture dont les enfants bénéficient, influent sur les chances de réussites de l'enfant. L'école concentre son apprentissage sur « la culture légitime¹⁴ », ce qui de facto, donne plus de chance aux enfants au capitale culturel élevé. Le

¹⁴ <https://www.agirparlaculture.be/la-legitimite-des-pratiques-culturelles-en-question-2/>

système scolaire est construit sur des principes prédéfinis, « la manière de se tenir, la manière de parler ect... » ce qui selon Bourdieu, demanderait à un enfant qui n'a pas hérité des mêmes codes de conduite, de fournir plus d'efforts afin de s'adapter à un milieu dont il n'aurait pas hérité au sein sa famille.

Les familles immigrées, nous l'avons vu, concentrent leurs efforts sur le travail, ne maîtrisant pas la langue à leur arrivée, leurs activités ne tournaient pas autour des musées, pour la plupart ils ne possédaient pas de bibliothèque dans leurs foyers, et leurs vacances étaient « le retour au Maroc » au sein de leurs familles qu'ils ne voyaient plus pendant toute une année. Conscients de toutes ces difficultés, les parents se sont reposés sur l'école afin de transmettre à leurs enfants toute l'éducation utile à leur construction. Mais cette dernière donne-t-elle les mêmes chances à tous les enfants, peu importe le milieu d'où on vient ? Ce qui est certain, les inégalités sont présentes dans un système non adaptable à tous les enfants issus de milieux différents. Cependant, nos élues ont eu un parcours scolaire brillant et ont toutes suivi des études supérieures ou universitaires. L'héritage culturel donne, certes, une longueur d'avance sur les uns et les autres, les enfants évoluent dans un système inégalitaire, mais ne détermine pas les chances de réussite.

Dans leurs parcours politique des élues, nous observons également les situations inégalitaires qu'elles ont vécu, au moment de leurs élections ou dans le cadre de leurs fonctions en tant que mandataires. Cependant, le monde politique est souvent en compétition et le but de chaque parti est de récolter un maximum de voix. Pour ce faire des stratégies électorales se mettent en place de manière individuelle ou collective, ce qui déclenche des jeux politique entre élues et qui pourraient positionner les élues parmi les dominées ou les dominants. En effets, les comportements sexistes, misogynes ou racistes, se retrouvent dans tous les secteurs et aussi en politique. Cependant, la littérature définit les organisations politiques comme étant loin d'être neutres. Elles apparaissent comme sexuées où les normes dominantes y règnent sur des modèles masculins (Laufer ; Fouquet ;1997). Ce qui a valu la mise en place de lois contraignantes pour assurer un équilibre au sein des hémicycles et garantir un regard féminin dans les prises de décision. Nous observons que les élues interviewées ont toutes été favorables à ces lois contraignantes. Les lois sont des outils efficaces pour arriver à résorber les inégalités, à condition que les femmes prennent part aux discussions et apportent un regard genré aux débats et des solutions aux problèmes vécus par les femmes de toutes origines. Cependant, les femmes peuvent subir de multiples discriminations en même temps, et pour pouvoir les identifier, nous utiliserons la typologie suivante proposée par (Corbeil & Marchand, 2006), ce modèle

d'analyse nous permettra d'identifier et de visibiliser les discriminations dans des axes prédéfinis :

- ✓ Établir un rapport égalitaire ;
- ✓ Prendre conscience de ses préjugés ;
- ✓ Reconnaître la pluralité des identités ;
- ✓ Prendre conscience de sa position privilégiée ;
- ✓ Redonner du pouvoir aux femmes ;
- ✓ Partir du vécu des femmes pour mieux le reconnaître et le valoriser.

Etablir un rapport égalitaire

Les élues belgo-marocaines sont conscientes des rapports de pouvoir qui existent entre les sexes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes et à travers les groupes dont elles font partie, que ça soit au niveau familial ou professionnel. À travers les récits des élues nous constatons, que « les combats contre les inégalités » reviennent souvent, les injustices qu'elles-mêmes ont vécu durant leurs parcours, mais aussi et surtout à travers les combats qu'elles mènent en tant que députées bruxelloises. « L'établissement des rapports égalitaires » est un combat important pour les interviewer. Prendre conscience des rapports de pouvoir et établir différentes stratégies pour y remédier, fait partie du travail quotidien des élues belgo-marocaines à Bruxelles, à travers leurs différents mandats au sein des commissions contre les injustices sociales ou dans les motions déposées au parlement.

- ❖ Elue 1 : *Associations qui militent pour l'émancipation des jeunes, les droits des femmes et la lutte contre les discriminations*
- ❖ Elue 2 : *Commission sur l'égalité des chances et les droits des femmes- Commission sur l'égalité des chances et les droits des femmes*
- ❖ Elue 3 : *Dumping Sociale et l'égalité homme femme*
- ❖ Elue 4 : *Militante Jeunesse maghrébine, Présidente de l'ASBL*
- ❖ Elue 5 : *Commission sur l'égalité des chances et les droits des femmes*
- ❖ Elue 6 : *Commission sur l'égalité des chances et les droits des femmes*

Prendre conscience de ses préjugés

Tout au long de leurs parcours, les élues belgo-marocaines ont dû faire face à des préjugés liés à leurs origines culturelles et ethnique, parce qu'elles sont « différentes » du groupe majoritaire. Les récits l'expriment clairement, « différence de traitement à l'école, refus d'inscription dans une « bonne école », remarques racistes, refus de participation sur les listes électorales à cause du voile » ... D'entrée de jeu, ces femmes issues de l'immigration ont été discriminées et ce dans plusieurs sphères qui composent la société. Et pour comprendre ce phénomène, (Corbeil & Marchand, 2006) l'explique par une forme « d'obscurantisme traditionnel » ethnocentrique, elle attribue aux femmes issues de l'immigration un statut homogénéisant, qui les identifie comme des « femmes soumises à l'oppression patriarcal ». Les préjugés à l'égard des femmes racisées persistent et souvent structurellement. En effet, comme l'explique K. Faniko; (2018), le sentiment de menace, est le fondement de l'attitude négatives à l'égard de l'exogroupe, autrement dit les attitudes provoquées par le groupe discriminant, ce qui génère des préjugés. Cependant, les élues belgo-marocaines occupent des postes à haut niveaux de pouvoir, elles permettent de déconstruire les préjugés dont elles sont victimes et qui concernent toutes les femmes racisées qui évoluent dans un environnement hostile. Elles se positionnent dans la société de sorte à « faire prendre conscience de ces préjugés » aux exogroupes, à déconstruire un tas de préjugés et à trouver les ressources nécessaires pour échapper aux violences subies par les femmes racisées.

Reconnaître la pluralité des identités

Cet item est important dans l'analyse intersectionnelle, en effet, cela permet d'identifier la position sociale de chaque femme selon leur « sexe » ; leur « origine ethnique » ; leur « appartenance religieuse » ; leur « statut socioéconomique » ; mais aussi leur « orientation sexuelle » ; etc.... L'analyse permet d'identifier les systèmes discriminants qui les affectent et de définir la prévalence de chacune d'entre elles par rapport à leur propre situation. Les élues belgo-marocaines sont soumises à des caractéristiques plurielles et communes à chacune d'elles, notre objet d'étude s'intéresse aux « femmes » « élues » « belgo-marocaines », 3 axes qui définissent leur position dans la société et qui permettent de visibiliser toutes les formes d'oppression qu'elles subissent de manière plus subtile, mais surtout par rapport à leur propre situation. *S'identifier à une organisation permet de trouver des solutions collectives à des problèmes complexes. S'identifier à un collectif permet une construction / déconstruction sociale et permettrait une transformation organisationnelles et structurelles.* ; (Dameron &

Josserand, 2009) À travers les récits nous pouvons constater que plusieurs systèmes discriminants touchent aux élues, celles-ci doivent-être sensibles à la pluralité des identités de chaque groupe afin de se positionner de manière plus neutre.

Prendre conscience de sa position privilégiée

L'approche intersectionnelle permet de prendre conscience de la position privilégiée que certaines femmes occupent. En effet, dans son analyse Kimberlé Cranshaw (2017), met en évidence que les femmes noires n'ont pas le privilège que les femmes blanches ont, en raison du racisme et les effets qui en découlent, mais aussi de la position socioéconomique précaire qu'elles pourraient occuper, et la dévaluation professionnelle, (Kimberlé Crenshaw, 2017). Notre étude confirme la théorie de Cranshaw, en effet, à travers les récits nous pouvons constater que certains rapports de domination subviennent entre les femmes belgo-marocaines et les femmes belgo-belges, notamment lors des élections. Les difficultés qui se posent aux groupes minoritaires doivent être identifiées, de sorte à donner les mêmes chances à tout le monde.

Elue 4 : *« la politique, est un milieu d'individualisme, même si on est dans un parti, même si on soutient les mêmes causes, une fois que les élections arrivent c'est chacun pour soi. J'ai été très idéaliste sur le fait qu'on pouvait travailler ensemble et partager, mais j'ai souvent été déçue, surtout par les femmes »*

Notons que le privilège de la « blancheur » nous vient d'une oppression historique à l'égard des femmes des minorités ethniques, (Poiret, 2005). Dans l'analyse de (Corbeil & Marchand, 2006), il s'agit d'engager des discussions ouvertes à propos des rapports de pouvoir entre les femmes et de repérer les différences et les similarités afin de prendre leurs propres dispositions et éviter de s'inscrire dans des relations de domination sous-entendu.

Redonner du pouvoir aux femmes

On peut, à travers le parcours de notre échantillon, observer que les élues belgo-marocaines ont évolué dans l'échelle sociale. En effet, depuis l'immigration des parents du Maroc jusqu'à leurs élections, les élues ont parcouru un bon nombre d'épreuves qui ont permis à ces femmes d'exercer un « pouvoir-sur » leur environnement afin d'apporter un changement social et

personnel. L'approche intersectionnelle favorise donc « L'empowerment ¹⁵ des femmes ». Autrement dit, elles sont capables aujourd'hui d'identifier les besoins individuels des femmes, et grâce à leur expérience, à distinguer leurs forces afin de favoriser l'émergence de nouvelles aptitudes pouvant favoriser l'affirmation de soi et l'autonomie. Un des enjeux principal de « l'empowerment » est de surpasser les images « androcentrique¹⁶ » et « ethnocentrique¹⁷ » véhiculées par la société, (Desroches, 2015), ce que confirme notre échantillon.

On le voit à travers le récit de l'élue 2 :

« Après plus de 2 ans de loyaux services, alors que je n'avais jamais reçu d'évaluation négative j'ai été remerciée. Le C4 disait que je ne convenais plus au poste, c'est le seul motif que j'ai reçu. Ça a été une épreuve terrible pour moi qui suis dans la défense de la justice sociale et des intérêts des minorités, de la protection des travailleurs, des droits des travailleurs. Ça a été, je crois, ma plus grosse gifle. Il y a eu un arrêt de travail, une petite mobilisation autour de mon licenciement, parce que c'était tellement flagrant cette injustice que les collègues étaient choqués. Mais sur le long terme, je me suis retrouvée seule et je n'ai pas pu être défendue par ma délégation syndicale qui au départ avait pris le dossier en main. La 2^{ème} grosse gifle, c'est quand au bout d'une année, parce qu'on a un an pour introduire un recours devant le tribunal du travail, on m'a également dit dans la délégation syndicale, où j'étais affiliée, que le dossier était trop compliqué et que finalement, il ne pouvait pas m'aider. Ils ne m'ont annoncé ça que peu de temps avant l'échéance. Ça a été très dur comme épreuve, mais en même temps, ça m'a, forgée dans ma personnalité, ça m'a renforcée dans mes valeurs. C'est après cette expérience que je me suis réorientée : faire plus d'études, plus de droits. Ça m'a permis aussi de réellement commencer un travail d'introspection, d'essayer de comprendre pourquoi j'avais tendance à être touchée dans mon fort intérieur contre les injustices, qu'est-ce que ça fait en moi ? J'ai vraiment fait un travail sur moi qui n'est toujours pas fini ».

Partir du vécu des femmes pour mieux le reconnaître et le valoriser

L'approche intersectionnelle focalise l'attention sur le vécu des femmes, leurs capacités personnelles et leurs potentiels. Par conséquent, il est important d'apporter une analyse pertinente, et de prendre en compte l'entièreté du bagage, culturel, économique et social qui a contribué à la construction de la vie des femmes, (Corbeil & Marchand, 2006). En effet, lors de

¹⁵ L'empowerment est un processus ou une approche qui vise à permettre aux individus, aux communautés, aux organisations d'avoir plus de pouvoir d'action et de décision, plus d'influence sur leur environnement et leur vie.

¹⁶ <https://www.cairn.info/les-androgynes--9782130462125-page-37.htm>

¹⁷ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ethnocentrique>

nos entretiens nous avons porté un intérêt particulier au contexte migratoire du parents des élues, des conditions d'insertion, l'intégration des enfants biculturels dans le milieu scolaire, l'intégration socioprofessionnelle des élues. En procédant de cette manière nous avons eu une bonne connaissance du vécu des élues belgo-marocaines, ce qui nous a permis de les positionner dans un univers culturels spécifiques, de les reconnaître en tant que telles et les valoriser à travers leur assomption sur l'échelle sociale. Nous avons pu observer à travers les récits différentes expériences discriminantes dans le parcours scolaire des élues, le parcours professionnel et en tant que femmes politiques. Ces expériences font parties aujourd'hui du vécu de ces femmes et leurs ont permis de se construire et de forger les femmes qu'elles sont aujourd'hui, ce qui rejoint la théorie de François Dubet qui consiste à dire qu'on peut distinguer un nivellement des conditions et éliminé progressivement l'héritage du statut social. « *La nature des rapports sociaux, des régimes d'inégalité et des formes de conscience de classe déterminent la transformation de la frustration relative en expériences et en actions et fixent leur sens et leurs orientations* ».

13. CONCLUSION

En analysant le parcours des élues belgo-marocaine à Bruxelles, nous avons obtenu un certain nombre de résultat, on retrouve souvent des similitudes dans la littérature sélectionnée pour notre étude et le vécu de notre échantillon. Nous avons mis l'accent sur l'origine, le genre et la classe des élues sélectionnées, en identifiant si durant leur parcours, elles ont subi des discriminations et de quels types de discrimination il s'agissait. Le passé migratoire des parents et l'impact de celui-ci sur le parcours des élues sélectionnées.

Nous avons cependant, apporté un regard plus critique sur la théorie de « Reproduction » de (P. Bourdieu, 1994). En effet, les interviewées, se sont données les moyens de réussir, conscientes des difficultés auxquelles elles doivent faire face au quotidien, elles arrivent à les surpasser et à exercer un pouvoir sur l'environnement dans lequel elles évoluent. On peut le voir du fait de leurs ascension sociales et en se positionnant aujourd'hui comme privilégiées dans la société. Malgré le fait qu'elles soient issues d'une famille d'ouvrier, leur parcours scolaire fut brillant, avec un héritage culturel qui ne correspondait pas aux normes du système scolaire occidental. Cependant, les élues belgo-marocaines sont conscientes des doubles, voir triples efforts à fournir, ce qui a permis de donner un sens dans leur engagement politique aujourd'hui. Elles combattent au quotidien et depuis leur entrée en politique, les inégalités, les injustices sociales et toutes sortes de discriminations. Donner les mêmes chances de réussite à tout le monde, peu importe son origine, son sexe et sa classe, est essentiel pour les élues belgo-marocaines.

Pour conclure, un regard genré et intersectionnelle, nous permet de reconnaître l'imbrication des effets du racisme, du sexisme et du « classisme », elle prend en compte les sentiments de colère et de désarroi des femmes aux statuts minoritaires. L'approche intersectionnelle insiste sur la capacité des femmes de trouver des solutions à leurs problèmes en filtrant les liens entre leur environnement social et leurs difficultés. Elle déconstruit la bipolarité de l'image stéréotypée des femmes de toutes origines et fait appel à la diversité du vécu des femmes. Dans la même lignée que le « féminisme radical », l'approche intersectionnelle vise à apporter un changement structurel et pérenne. À l'image de l'approche élaborée dans les années 1980 par Kimberlé Cranshaw, l'intersectionnalité et ses stratégies d'intervention se révèlent tout aussi hétérogène aujourd'hui. Chacune des élues qui a composé notre échantillon, est sensible aux difficultés que les femmes racisées pourraient rencontrer dans leurs parcours et tentent d'y apporter des solutions à travers leurs combats.

La limite la plus contraignante que nous avons rencontré pour ce mémoire est l'absence de méthodologie de l'approche intersectionnelle.

« L'inclusion sociale correspond au sens contemporain de l'idéologie. Elle a ses objets (tel type d'inclusion dans tel domaine) et ses destinataires (pour le moins les exclus et les responsables de l'exclusion). Ainsi, certaines sociétés vivent une métamorphose inclusive. On peut penser à la place faite aujourd'hui dans le sport aux personnes en situation de handicap, à l'ouverture progressive de l'école ou du monde du travail. On peut aussi songer, dans un autre registre, aux minorités culturelles et linguistiques, aux populations migrantes, mieux prises en compte que par le passé en certains lieux » (Poizat, 2007).

Certaines pistes de recherches peuvent être envisagé à partir de ce mémoire :

- Élargir le champs de recherche au niveau locale et fédéral et des 3 régions qui constituent la Belgique.
- Une approche quantitative qui permettra de dénombrer la participation politique des femmes belgo-marocaines en Belgique.

14. BIBLIOGRAPHIE

- 82—*Analyse élections 2014 FR.pdf*. (s. d.). Consulté 19 mai 2022, à l'adresse <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/82%20-%20Analyse%20%C3%A9lections%202014%20FR.pdf>
- Beauchemin, C., Hamel, C., Lesné, M., Simon, P., & l'équipe de l'enquête TeO. (2010). Les discriminations : Une question de minorités visibles: *Population & Sociétés*, N° 466(4), 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.466.0001>
- Berson, C. (2013). Testing : La difficulté de l'interprétation de la discrimination à l'embauche. *Travail et emploi*, 135(3), 27-40.
- Bertaux, D., & Singly, F. de. (2016). *Le récit de vie* (4e éd). Armand Colin.
- Bourdieu, P. (1994). Stratégies de reproduction et modes de domination. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 105(1), 3-12. <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3118>
- Çingir Kocadost, F. (2017). Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : Faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 21, 17-50. <https://doi.org/10.4000/cedref.1053>
- Corbeil, C., & Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Dameron, S., & Josserand, E. (2009). Le piège identitaire:identification sociale et stratégie d'acteurs dans une communauté de pratiques. *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 12, 127-154.
- Des quotas en faveur de l'égalité hommes-femmes—OCDE*. (s. d.). Consulté 22 juin 2022, à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/belgique/quotas-egalite-hommes-femmes.htm>
- Desroches, M.-È. (2015). L'analyse intersectionnelle et l'approfondissement de la compréhension des violences sexistes par Femmes et villes international. *Recherches féministes*, 28(2), 81-100. <https://doi.org/10.7202/1034176ar>

- Dubet, F. (2017). Relative deprivation and individualization of inequalities. *Revue de l'OFCE*, 150(1), 11-26.
- Dussen, S. van der. (2013). La représentation des femmes en politique (1994-2013). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 21992200(34), 5-88.
- F. Dhume, *Communautarisme, une catégorie mutante, La vie des idées*, 25 septembre 2018.pdf. (s. d.). Consulté 12 avril 2022, à l'adresse
<https://sharepoint.uclouvain.be/sites/cismodoc/Articles/F.%20Dhume,%20Communautarisme,%20une%20cat%C3%A9gorie%20mutante,%20La%20vie%20des%20id%C3%A9es,%2025%20septembre%202018.pdf>
- F. van den Berg, C. (2013). *Planification stratégique pour les partis politiques : Un outil pratique*. 86.
- GUIDE pour la CONDUITE D' ENTRETIEN* - suristat.org / guide-pour-la-conduite-d-entretien-suristat-org.pdf / PDF4PRO. (2018, décembre 9). PDF4PRO.
<https://pdf4pro.com/view/guide-pour-la-conduite-d-entretien-suristat-org-53bf87.html>
- Istasse, C., & Van Den Abbeel, D. (2019). Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. L'exemple du scrutin local du 14 octobre 2018. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2410-2411(5-6), 5-94. <https://doi.org/10.3917/cris.2410.0005>
- K. Faniko, D. B. (2018). *Psychologie de la discrimination et des préjugés*.
- Kimberlé Crenshaw, *l'intersectionnalité et le féminisme français*. (2017, novembre 8). Roseaux.
<https://roseaux.co/2017/11/kimberle-crenshaw-lintersectionnalite-et-le-feminisme-francais/>
- Martiniello, M. (2011a). Chapitre 3. Les traitements nationaux de la diversité culturelle, religieuse et identitaire. *La Bibliothèque du citoyen*, 2, 63-84.
- Martiniello, M. (2011b). *La démocratie multiculturelle*. Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.marti.2011.01>
- Nassaux, J.-P. (2007). Le communautarisme mis en cause lors d'un colloque – La République face aux communautarismes – et dans un ouvrage de Julien Landfried – Contre le communautarisme. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 13, 61-70.

- Ouali, N. (2015). Ouali Nouria, « Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : Critiques et résistances des féministes minoritaires », *Nouvelles Questions Féministes*, 2015/1 (Vol. 34), p. 14-34. DOI : 10.3917/nqf.341.0014. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2015-1-page-14.htm>. 2015, 34, 14-34. <https://doi.org/10.3917/nqf.341.0014>.
- Oulad Ben Taib, Hajar. Discours et représentations des pionnières de l'immigration marocaine à Bruxelles de 1964 à aujourd'hui. In: *La revue marocaine de droit d'asile et migration*, Vol. 4, no.4, p. 92-102 (2019) <http://hdl.handle.net/2078.3/220699>
- Poiret, C. (2005). Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. *Revue européenne des migrations internationales*, 21(1), 195-226. <https://doi.org/10.4000/remi.2359>
- Poizat, D. (2007). Le monde, l'apolitisme et l'inclusion sociale. *Reliance*, 23(1), 11-17.
- Rea, A., Jacobs, D., Teney, C., & Delwit, P. (2010a). Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles. *Revue française de science politique*, 60, 691-717. <https://doi.org/10.3917/rfsp.604.0691>
- Rea, A., Jacobs, D., Teney, C., & Delwit, P. (2010b). Voting behavior among ethnic minorities in Brussels. *Revue française de science politique*, 60(4), 691-717.
- Résultats | IBZ Elections. (s. d.). Consulté 16 février 2022, à l'adresse <https://elections.fgov.be/resultats>
- Saint-Martin, A. (2013). III. *Le travail sociologique selon Merton* (p. 53-76). La Découverte. <https://www.cairn.info/la-sociologie-de-robert-k-merton--9782707168870-p-53.htm>
- Teney, C., & Jacobs, D. (2007). Le droit de vote des étrangers en Belgique : Le cas de Bruxelles. *Migrations Societe*, 114(6), 151-168.
- Timmerman, C., & Vanheule, D. (s. d.). *La dimension de genre dans la politique belge et européenne d'asile et de migration*. 157.

UN-Women-Annual-Report-2015-2016-fr.pdf. (s. d.). Consulté 22 juin 2022, à l'adresse

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Annual%20Report/Attachments/Sections/Library/UN-Women-Annual-Report-2015-2016-fr.pdf>

Zibouh, F. (2007). Le droit de vote des étrangers aux élections municipales de 2006 en Belgique.

Migrations Société, 114(6), 141-149. <https://doi.org/10.3917/migra.114.0141>

RÉCOLTE DES DONNÉES SUR BASE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	
Problématique : Le parcours politique des femmes belgo-marocaines à Bruxelles depuis l'application de la loi de parité de 2002	
Rajae Maouane (Elue 1) - Farida Tahar (Elue 2) - Leila Lahssain (Elue 3) - Fadila Laanan (Elue 4) - Nadia El Yousfi (Elue5) - Khadija Zemmouri (Elue 6)	
Hypothèse 1 : les difficultés, les freins, ainsi que les discriminations rencontrées par les élues belgo-marocaines durant leurs parcours pourraient être utilisés comme des leviers dans leur assomption social et dans les combats qu'elles mènent au quotidien.	Hypothèse 2 : Rationnelles et conscientes, les élues belgo-marocaines arrivent de par leurs luttes et de par leurs expériences à contredire la triple exclusion « genre, Classe et race » en occupant des postes à haut niveaux de pouvoir, cependant elles sont toujours autant confrontées structurellement au « plafond de verre ».
Sections :	
Parcours et évolution	Discrimination de « Genre / Race/Classe
Questions / Réponses	Questions / Réponses
Vos parents ont-ils migré leur pays d'origine ? Si oui, en quelle année ? ils viennent de quelle région du Maroc ?	Dans quelle commune se sont-ils installés à leur arrivée ? y a-t-il eu un déménagement vers une autre commune/ville ?
Dans quel contexte ont-ils quitté le Maroc ? (Travail, regroupement familial...)	Votre papa avait déjà un contrat a son arrivé ou il a dû chercher du boulot ?
Elue 1 : « c'est mon grand-père maternel qui est arrivé en Belgique dans les années 1960 pour travailler, c'était le plus âgé de sa famille, parcours classique pour aller chercher le pain ailleurs au Maroc » « Mon grand-père est issu de du nord du Maroc mais la partie arabophone non rifaine parce que l'immense majorité des immigrés parents viennent de la partie nord, plutôt du côté de la montagne » « Mon grand-père est venu avec ma grand-mère. Ils se sont installés à Anvers » « Mon papa a perdu ses parents très jeune, il a un peu bourlingué à Tanger, puis il a travaillé à Gibraltar. Il était déjà l'autre côté	Elue 1 : « Ils sont arrivés à Anvers, et se sont ensuite installés à Molenbeek fin des années 80. » « Mon papa a travaillé dans la sidérurgie à Anvers, il faisait les allers-retours tous les jours. Maman comme elle avait 10 enfants, c'était essentiellement les tâches de la maison. »

de la Méditerranée, sa sœur qui était à Anvers lui a dit : Viens ici il y a du travail »	
Elue 2 : Mon papa est arrivé en Belgique fin des années 60, début des années 70, à la fin de de l'immigration économique. Mon père est arrivé comme la plupart des Marocains et des Algériens, (des Maghrébins) en Belgique pour des raisons purement économiques	Elue 2 : Bruxelles L'employeur de mon père était très à l'écoute de ses besoins, il était satisfait du travail de mon papa et donc il avait envie de le garder Ce qui a permis à mon papa de bénéficier d'un contrat de travail. C'est ce qui lui a permis d'avoir ensuite un titre de séjour. Quand il a reçu son titre de séjour, il a pu se marier, faire venir ma maman et mon frère qui venait de naître.
Elue 3 : Ma maman est née à Bruxelles, elle vit toujours à Bruxelles et sa famille est bruxelloise. Depuis un certain nombre d'années, de générations, au moins 2/3 générations. C'est mon papa qui est venu du Maroc fin des années 70. Il est arrivé à Bruxelles pour faire des études à l'université. Il est arrivé dans ce contexte-là, étudiant à l'ULB où il a fait des études. D'abord en économie et puis en psychologie et c'est dans les études de psychologie qu'il a rencontré ma mère.	Elue 3 : Fin des années 70, il est arrivé à Bruxelles pour faire des études à l'université, un peu par hasard, il avait une vingtaine d'années à ce moment-là. Il était plutôt militant dans les mouvements de gauche. Il y avait des mouvements étudiants assez forts au Maroc dans les années 70, je ne m'y connais pas très bien mais c'étaient des mouvements sociaux, économiques, en rapport à la démocratie, au pouvoir Royal et cetera. Il militait avec beaucoup avec d'autres Marocains qui étaient dans sa situation, donc pas vraiment dans un mouvement ouvrier, même si il vivait dans la même situation : socio économiquement précaire. Il a commencé à travailler comme éducateur dans les maisons de jeunes, dans des homes pour enfants, et cetera. Il a travaillé à Schaerbeek pendant un certain temps. Il a subi beaucoup plus de discrimination que moi dans sa vie. C'est beaucoup plus compliqué pour quelqu'un qui débarquent directement du Maroc.
Elue 4 : Mes parents qui sont originaires du Rif, ils sont nés là-bas, ont grandi en Algérie, dans la, dans la ville de Oran. Parce qu'au Maroc c'était, la crise, la famine. Ils ont donc grandi et se sont mariés en Algérie. C'est de l'Algérie qu'ils ont émigré vers la Belgique. Tout d'abord mon papa, il est parti tout seul en en 63. Il a quitté l'Algérie et a fait un petit parcours en Allemagne, il n'a pas du tout aimé. Il est arrivé à Bruxelles et maman l'a rejoint en 1965 pour venir s'installer ici. Ils se sont mariés dans les années 50, ils n'ont jamais eu d'enfant en	Elue 4 : Mes parents ont toujours habité Molenbeek et c'est toujours le cas aujourd'hui. Mon papa est peintre en bâtiment. Lui, bah voilà, il enfin, il s'est donné à fond pour ça, il était tout le temps en train de travailler. Il se levait très tôt, il rentrait tard.

Algérie, là où ils se sont rencontrés. La première grossesse de ma maman s'est passée ici en Belgique. Pour ma maman ça a été la terre de la fertilité. Mon papa il a toujours travaillé. Il est peintre en bâtiment, il s'est donné à fond pour ça, il était tout le temps en train de travailler. Il se levait très tôt, il rentrait tard. Maman a eu des enfants chaque année, elle était donc mère au foyer, et elle s'occupait de la maison. Maman pensait vraiment qu'elle allait rester, 1 an ou 2 et puis repartir, elle n'aimait pas trop la Belgique, il faisait froid, elle était un peu seule, il n'y avait pas beaucoup de personnes d'origine maghrébines. Et puis, au fur et à mesure qu'elle a eu des enfants, elle explique elle-même qu'elle a oublié de repartir et elle a décidé de s'installer.

Elue 5 : Je suis née à au Maroc donc je ne suis pas quelqu'un qui est née ici donc c'est un peu le cheminement classique. Mon père était d'abord aux Pays-Bas, il a travaillé longtemps là-bas. Pour la totalité des parents à ce moment-là, surtout pour les pères il y avait toujours le mythe du retour à un moment donné. Même si on ne le rappelle pas assez souvent, la Belgique comme d'autres pays européens a tout fait pour maintenir des travailleurs qui voulaient repartir à un moment donné. Les pères étaient là temporairement pour ramasser de l'argent afin d'avoir quelque chose : une maison au Maroc, un commerce, ... pour faire vivre leur famille, pour rester là-bas et donc tout a été fait pour les maintenir ici. Un des moyens pour les maintenir était notamment de les inciter à amener leur famille.

Elue 5 : Je suis née d'un père rifain et donc d'une maman casablancaise donc c'est le hasard qui les a fait se rencontrer à Casablanca. Ils se sont mariés, le point de chute était Casablanca. Mon père a un cheminement atypique je pense qu'on l'a tous un peu dans la famille ..ses raisons n'étaient pas spécialement économiques au départ je pense que s'il était resté au Maroc et se serait investi dans l'affaire familiale entre cousins dans le textile. Je pense qu'il était très à l'aise au Maroc qu'en belgique bien au contraire mais je pense qu'il a toujours eu un côté révolutionnaire, critiques par rapport au système et est parti
Il était très jeune, il a fait sa vie d'abord puis au moment où il a pensé à faire venir sa famille (momentanément) en attendant le retour définitif au pays, il a préféré faire étudier ses enfants en français puisqu'il s'est dit qu'au Maroc le néerlandais n'allait pas leur servir et que par contre, le français c'est la seconde langue, surtout dans le nord.

Elue 6 : Mes parents sont venus comme beaucoup d'autre, du nord du Maroc, de la région de Chefchaouen. Mon père d'abord pour venir travailler ici : il y avait le métro à construire et plein d'autres choses à faire ici. Mon père est venu avec deux autres hommes, dans un train à charbon. Quand il raconte ça c'est vraiment un film mais j'ai déjà vu des films aussi sur l'immigration italienne c'est vraiment ce qu'ils ont vécu. Ils ont eu du courage et de l'audace de faire ce qu'ils ont fait, de faire tout ça alors qu'ils étaient tous les deux illettrés, qu'ils n'ont jamais été à l'école ni l'un ni l'autre.

Mon père il a toujours travaillé... il a travaillé d'abord dans le métro de Anvers donc après dans la construction. Il a ensuite travaillé pendant 45 ans chez Umicore, c'est aujourd'hui la métallurgie de Hoboken. On habitait au plus près de là où on travaillait parce que ce n'était pas évident pour les gens, à cette époque ils n'allaient pas forcément en voiture c'était surtout la bicyclette ils avaient une voiture mais ça coûtait chère la voiture, c'était pour partir à au Maroc où il partait très souvent, Ils faisaient donc leurs courses souvent en vélo « Ecolo va aimer ça »

Ma mère, elle était là jour et nuit en train de travailler pour et les enfants parce qu'elles voulaient que ses enfants aillent à l'école avec des vêtements impeccables. faire à manger nettoyer, il n'y avait pas de machine à laver à cette époque-là. Je me rappelle encore de cette période-là, je la vois encore en dessous d'un genre de verre vert comme ça donc tu t'imagines dans ce temps-là, les années 1970 – 1980, quand c'était l'hiver la neige c'était à trente quarante centimes on adorait mais le linge était dans la véranda. Ma mère cuisinait là elle faisait le linge et tout ça veut dire qu'elle faisait tout ça comme si elle était dans un frigo.

C'est un peu la situation de beaucoup d'immigrés dans ce temps-là qui sont arrivés ici, mais nous ce qui ce qui était quand même spécial c'est à ce moment-là il y avait quatre familles d'origine marocaine il y avait trois familles qui parlaient l'arabe et une famille qui parlaient berbère. On était uni, même si la famille berbère comprenait aucun mot d'arabe.

Questions / Réponses

Pourquoi avez-vous choisi de faire la politique ?

Elue 1 : Il faut donner les mêmes chances à tout le monde et ne pas privilégier certaines

Questions / Réponses

Racontez vos débuts en politique ? c'était comment ?

Elue 1 : Il faut savoir qu'a l'ISFSC on propose très tôt de faire des stages et j'ai fait

personnes. Donc, c'est toujours un combat qui m'a guidé depuis longtemps. A l'école supérieure, j'étais active dans des assauts de type lutte contre les discriminations. Je faisais les manifs pour les sans-papiers, pour qu'ils aient les papiers, ce genre de chose et c'est comme ça que petit à petit, mon positionnement, mon engagement s'est affiné.	le stage de 3e dans le service communication je voulais le faire dans un parti politique. J'avais candidaté, chez Ecolo. Je l'ai donc fait chez écolo. Même si quand je voyais sur les listes électorales, je ne connaissais pas les gens, je me disais que c'était intéressant parce que dans les autres partis, c'était des gens qui étaient là depuis 15-20 ans et que donc forcément on les connaît parce que c'est toujours les mêmes. Je me disais que si je ne les connaissais pas, c'était intéressant parce que c'est qu'il y avait un renouvellement. À l'époque on me disait, est ce que ça t'intéresserait d'être sur la liste ? Ma question était : qu'est-ce que ça implique ? Je n'en savais rien, mais OK. Par contre je ne veux pas prendre ma carte de membre, je ne veux pas être membre d'Ecolo. La preuve ! Ils m'ont dit oui, ce serait bien. Voilà, pas de problème, tu peux être sur la liste sans être membre du parti, mais tu apportes ton soutien. J'ai plutôt fait un bon score. Il n'était pas très haut, mais sur une liste écologiste, c'était intéressant. A 13 voix près, j'aurais pu être élue au Conseil communal, heureusement que je ne l'ai pas été d'ailleurs. On m'a demandé si ça m'intéresserait de travailler au sein de la commune pour mettre en place les compétences jeunesse et dialogues interculturels, parce qu'ils souhaitaient mettre en place ce type de projets. Je n'ai pas d'expérience, j'ai ce que je sais, c'est mes contacts dans les quartiers, c'est une envie de construire des choses. Donc c'est comme ça que je me suis retrouvée à travailler à Molenbeek.
Elue 2 : Au parti socialiste à ce moment-là, puisque j'ai toujours défendu jusque-là, les questions sociales, c'est à dire les inégalités. Je me suis lancée en me disant que la politique locale pouvait être une bonne entrée en matière, en dans le dans le système politique, si vous êtes au plus proche des citoyens, de leur réalité, de leur quotidien, de leurs préoccupations et pour moi, c'était	Elue 2 : De 2012 à 2019, c'est qu'effectivement, j'ai endossé pendant 6 ans le mandat de conseillère communale, donc c'est un mandat qui dure 6 ans. Mais en 2014, y'a des élections régionales auxquelles je n'ai pas pu participer et je t'expliquerai peut-être plus tard. Pourquoi, les raisons ? Et donc je n'ai pas, du fait de cette expérience que j'ai vécue en 2014 et de ces

une belle occasion là de tester la vie politique. Mais au sein d'une famille politique, c'est à dire que même si j'étais indépendante.	limites, des limites de ma marge de manœuvre, de ce que je pouvais faire ou pas en 2018, mais renoncé à participer aux élections. Après réflexion, décision prise. Mais une année plus tard, j'ai décidé de participer aux élections de 2019 aussi sur demande, c'est à dire ce n'est pas moi qui dépose ma candidature. On est aussi venu me chercher Et là, c'était sur une autre liste écolo, mais entre-temps, il faut savoir que j'avais déjà rendu ma démission du parti socialiste, que j'avais vraiment pris ma distance et que j'avais eu le temps de réfléchir à mon nouveau politique. J'ai été élu parlementaire pour ici, pour la région bruxelloise et sur le quota des sénateurs. Il y a en fait des représentants de différentes entités fédérées. Il y a des représentants de la Région wallonne, la région bruxelloise, la région germanophone, les communautés, donc faire avec Bruxelles et moi, je suis du côté bruxellois avec Julien.
Elue 3 : Donc mon entrée en politique. Bon moi quand j'étais à l'Unif, je militais déjà un peu dans un cercle étudiant, Bon, pas vraiment au PTB mais j'y étais un peu autour quoi. Disons euh. Et puis il y a eu des élections de de 2014, un peu avant fin août, j'ai commencé avant à travailler sur le programme à faire. Voilà comme voilà, je suis universitaire, on m'avait demandé d'effectuer des recherches.	Elue 3 : J'ai participé à des groupes de travail extra et donc petit à petit, Je suis vraiment rentré dans le parti comme ça. Puis il y a eu les élections et puis on a enfin là, j'ai continué à militer dans les groupes communaux, Là pour les gens, pour moi, le service public c'est important. Enfin, c'est vraiment essentiel. Mais en fait, les communes ce n'est pas vraiment du service public, c'est de l'application des règles de l'État sur les gens, quoi. Et donc ça c'est bref, ce n'est pas pour moi, donc j'ai postulé dans le cabinet d'avocat, j'ai en 2014, 2014 Ouais et j'ai commencé à travailler comme avocate. Dans un cabinet qui est un cabinet militant.
Elue 4 : En fait, cette agression verbale, c'est la première fois que je me suis rendu compte en fait de l'altérité qui était la mienne, parce que jusque-là je crois que j'étais, je me considérais en fait comme tous les enfants et je ne voyais pas de différence. Sauf que culturellement, je savais qu'à la maison, on avait une culture arabo-musulmane, qu'on ne mangeait pas de porc, qu'on n'avait pas	Elue 4 : J'ai eu la chance en fait d'avoir été sélectionné par la chef de cabinet d'un ministre qui était très égalitariste et Mais défenseuse des droits des droits humains et de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Et elle voulait vraiment, je pense, faire de la discrimination positive en m'engageant moi donc voilà, donc je suis devenue juriste de ce cabinet ministériel. Et

d'alcool, et cetera. Mais c'est tout, sinon le reste c'était la même chose que tous mes camarades. Et je crois que, à partir de ce moment-là, ça a été un choc, et j'ai commencé en fait à vraiment me poser beaucoup de questions sur la société et sur l'égalité.

En fait l'égalité des droits et. Et je crois qu'après, ça a fondé tout, tout le reste de mon parcours parce qu'après donc je suis rentrée en secondaire. En fait, j'étais très vite intéressée par les questions qui touchent au droit, je me suis impliqué dans des associations de jeunes. D'abord, j'ai bénéficié de l'offre culturelle, de ces associations du quartier à Molenbeek. Et je crois que c'est aussi ça qui a fait que, à un moment donné, j'ai basculé dans la politique mais, mais j'ai toujours voulu en fait, j'estime en fait être très chanceuse D'avoir bénéficié dans ce pays alors que j'étais issu d'une famille plutôt pauvre. Mais je suis reconnaissante à la Belgique de permettre et de donner l'opportunité à une enfant comme moi de mon origine de mon statut social, d'avoir pu faire des études et puis de me retrouver en politique et d'avoir exercé des fonctions très importantes. Rendre ce que j'ai reçu parce que c'est, c'est une chance.

puis j'ai vraiment pris goût à la politique et pendant 2 ans, je me suis impliqué pour un ministre. Et puis à l'issue de ce de ce mandat, des élections se sont présentés et une série d'amis m'ont proposé de me lancer moi-même en politique. Et c'est comme ça que j'ai commencé à faire ma première campagne, je le fais vraiment sans conviction, mais je suis élue, Et pendant 24h, je suis-je deviens députés, ce qui est extraordinaire. Tout le monde me félicite et puis en fait, je me rends compte que j'ai pris la place d'un élu qui n'a pas été retenu en fait et qui se plaint d'avoir perdu son siège et demande en fait le recalcul d'un canton électoral. Et à l'occasion de ce recalcul du canton électoral, comme par hasard, il fait 15. L'élue, qui a redemandé le comptage de vote à demander le recomptage dans son canton, à lui donc dans la zone dans laquelle il est impliqué politiquement.

Il faut savoir que pour un recomptage, on appelle XYZ Et on demande de faire. Voilà de recompter des bulletins, sachant aussi que voilà et on peut toujours tricher dans ce genre de dispositif. Mais ce n'est pas grave donc pendant 24h, j'avais ressenti une excitation et je me suis dit, c'est possible d'être élu alors que je viens de nulle part donc j'ai pensé et cru tout de suite que à ce moment-là je crois que voilà, je pouvais m'investir en politique. Je suis beaucoup intervenu au Conseil communal pour défendre les citoyens et les habitants qui m'ont fait confiance et je crois que ça a été un bel apprentissage de de la politique de manière proactive. Et puis à partir de 2003, en fait, j'ai réalisé toutes les campagnes électorales parce qu'en fait mon président de parti, en l'occurrence Élio Di Rupo, demandait que je figure sur les listes pour aider le parti, il avait de très bonne attention à mon égard donc je me suis présenté aux élections de 2003, j'étais candidate au Sénat, je n'ai pas été élu, mais j'ai fait un très beau score. Et puis, en 2004, j'étais candidate à la région bruxelloise et Elio m'a demandé aussi d'être candidate à l'Europe sur la liste européenne et donc, là aussi, j'ai réalisé un très beau score. Et puis en 2004, en fait, j'ai été désigné ministre, je ne m'y attendais pas,

	donc je n'ai jamais été vraiment député, donc je ne connaissais pas du tout le métier, mais tout de suite, j'étais Parachuté ministre, ce qui était quand même une opportunité incroyable, une opportunité. Oui, je crois que c'était Elio qui , a voulu, je pense, renvoyer l'ascenseur à la communauté maghrébine qui vote très fort pour le parti socialiste et c'était aussi une façon de montrer que voilà, on utilisait les gens de notre Communauté, mais en quelque part on savait aussi rendre et les mettre à des fonctions importantes et donc ça a été quelque chose de très fort puisque j'étais la Première ministre d'origine maghrébine ayant plus des compétences dans un domaine qui touche à l'identité puisque la culture c'est quand même ce qui participe à l'identité d'une nation ou d'une communauté. C'est un geste fort.
Elue 5 : Les jeunes me disent non tu vas aussi aller postuler à l'appel à candidature pour le poste de médiateur je dis bah ils ne vont pas m'engager de toute façon avec mon passif avec la commune surtout sur les bavures policières je les ai quand même pas mal embêtés, je l'ai fait mais vraiment son sans conviction Voilà la surprise et que j'ai été finalement choisie avec mon ancien collègue je travaillais pendant au total presque quinze ans comme médiatrice comme jusqu'en deux mille quatre comme médiatrice communale c'est vrai qu'on était les premiers médiateurs commune on était les c'est vrai très médiatisés rapidement très suivie on avait créé aussi la coordination des médiateurs quand les autres sont arrivés, on s'est beaucoup battu contre les contrats de sécurité les premiers qui étaient mes imbuables ça c'était le cas de le dire ça c'est cette fonction-là elle a vraiment été créé suite aux émeutes. Malgré ce que j'ai vécu et malgré que j'étais quand même la bête noire de la police forestoise quoi donc il fallait vraiment faire un travail acharné avec eux mais franchement ça a marché ça a vraiment marché au niveau de faire travailler les	Elue 5 : En 1993 je suis rentrée comme j'avais dit au PS donc j'avais un peu observé les différents partis de gauche, parce que vous voyez certains commencer un peu à me harceler a demandé si ça ne m'intéresse pas de venir chez eux J'ai commencé à lire les programmes un peu et puis finalement par rapport à mes combats à moi qui étaient les luttes contre les discriminations Droit des personnes d'origine étrangère et tout, la loi Moreau il y avait un peu évidemment tous les combats qui de la sécurité sociale ou autre et finalement j'aurais pu m'arrêter à écolo j'ai des amis mais finalement c'était au PS et c'est comme ça que j'ai pris ma décision. Mais voilà moi j'étais militante de base dans ma section rien de plus quoi donc je me suis fort investie.

pratiques, retravailler leur façon de procéder ces contrôle incessants des mêmes personnes dix fois par jour les provocations ect et donc là franchement le travail de dialogue et tout ça a porté ses fruits parce que les pratiques avaient rapidement changées et heureusement.	
Elue 6 : donc oui donc j'ai rencontré mon deuxième mari un cabinet donc mon premier boulot c'était au cabinet de halte brooke c'était une femme une politique que je connaissais depuis longtemps j'avais beaucoup d'estime pour elle c'était vraiment la seule femme dans une partie libérale comme ça qui osait dire des choses qui devaient aussi se battre contre tous ces hommes aussi dans ce parti très machiste aussi dans ce temps-là voilà j'étais pêcher dans un débat je faisais j'étais très actif en fait dans des débats dans des oui mais j'ai jamais eu j'ai jamais été politiser avant tu vois donc j'ai jamais fait partie d'un certaine partis politiques, j'ai travaillé en parallèle pour le 11 11 11 pour Tiers monde et je faisais la rédaction du journal pour les écoles avec 30 prof et je suis toujours resté dans l'enseignement et autour de l'enseignement car pour moi, l'éducation c'est l'échappatoire pour les femmes qui se retrouve dans ma situation. Et je me suis jurée que je vais rester là-dedans. Aujourd'hui au parlement je suis aussi commissaire dans l'enseignement néerlandophone. J'ai participé au projet du school management qui organisé par le parlement flamand. il y avait un changement de mentalité, le prof devient un manager de la classe parce que les enfants connaissent de plus en plus et ils ont des choses à dire il faut utiliser, il faut cadrer ça il faut savoir comment ils doivent dire comment ils doivent parler au lieu de dire tais-toi ... non laisse les parler mais ils doivent parler d'une certaine façon de mettre ça en valeur et j'étais en fait j'ai j'avais suivi deux ans aussi à la vie b de pédagogie et je me suis inscrit en fait dans ce dans ce projet parce que je trouvais ça très intéressant pourquoi parce qu'il y avait de plus en plus d'enfants	Elue 6 : donc oui donc j'ai rencontré mon deuxième mari un cabinet donc mon premier boulot c'était au cabinet de halte brooke c'était une femme une politique que je connaissais depuis longtemps j'avais beaucoup d'estime pour elle c'était vraiment la seule femme dans une partie libérale comme ça qui osait dire des choses qui devaient aussi se battre contre tous ces hommes aussi dans ce parti très machiste aussi dans ce temps-là voilà j'étais pêcher dans un débat je faisais j'étais très actif en fait dans des débats dans des oui mais j'ai jamais eu j'ai jamais été politiser avant tu vois donc j'ai jamais fait partie d'un certaine partis politiques, j'ai travaillé en parallèle pour le 11 11 11 pour Tiers monde et je faisais la rédaction du journal pour les écoles avec 30 prof et je suis toujours resté dans l'enseignement et autour de l'enseignement car pour moi, l'éducation c'est l'échappatoire pour les femmes qui se retrouve dans ma situation

d'origine étrangère dans les écoles néerlandais. Je me sentais comme un pont comme quelqu'un qui explique, ils avaient par exemple un des profs ils faisaient des pizzas pour faire plaisir mais ils mettaient des morceaux de jambon dessus et alors ils étaient étonnés que les enfants ne mangent pas et les enfants ils n'osaient pas dire pourquoi pas ils ont dit ah non on ne veut pas manger mais est-ce que tu as déjà pensé ce morceau de jambon pourrait c'est normal Je ne connaissais pas les parents je ne connaissais rien du tout je savais uniquement que ses enfants devaient avoir un futur qu'il mérite	
Avez-vous subi des discriminations générées durant votre parcours en politique ?	Votre origine culturelle a-t-elle été une richesse ou un frein dans votre parcours politique ?
Elue 1 : Le fait qu'il y a une femme aujourd'hui qui est présente, que ce soit moi ou une autre, s'il y a une femme en Belgique qui est présidente de parti au niveau francophone, c'est parce que c'est obligatoire, c'est écolo Qui l'a rendue obligatoire dans ses statuts. Le fait que on est rendu sur les listes électorales, la parité, il faut autant de femmes candidates que d'hommes. Ça fait qu'aujourd'hui, en 2019, on a des parlements qui se sont féminisés.	Et puis il y avait les élections régionales où j'ai été placée très haut sur la liste. Un truc de fou ! C'était Inimaginable, et là très vite les jalousies, ce sont les jalousies, puis les : C'est parce que je suis arabe. Parce que je suis là chouchou de Zakia parce que je vais aller chercher les voix des arabes, des communautaires, donc Plein de choses En interne et en externe, qui se sont dites, donc le fait d'être au croisement de ces différentes..., voilà classes socio-économiques plus basse.
Elue 2 : Oui, je pense qu'une fois qu'on a vécu de gros injustice, liée aussi à la fois, Au choix ou qu'on fait, mais quand je dis choix, ce sont des choix vestimentaires, mais aussi des choix politiques, c'est à dire que quand vous décidez de défendre les plus faibles quand vous avez aussi un positionnement politique, sans faire de la politique. Vous avez des idées, une idéologie, ça vous, ça vous coûte aussi, c'est à dire Me suis sentie discriminée pour ce que je suis parce que femme d'origine étrangère,	Vous réussissez les premières, les premières étapes, vous réussissez vos examens écrits, vous passez les entretiens d'embauche et on ne vous dit parfois pas tout le temps. Très rarement on vous dit clairement que vous êtes la candidate idéale, Mais qui a un élément problématique, c'est votre foulard et qu'il va falloir le laisser au vestiaire. Quelqu'un m'a dit ça un. Au travail et là de nouveau, on me désigne comme délégué syndical. Quand je dis on me désigne mes collègues, il y a une un appel à candidature.

Portant le foulard, ça. Oui je l'ai, j'en ai fait l'expérimentation et ça vous marque à vie et parce que, vous en avez fait l'expérience, vous vous sentez en fait le devoir de pas rester bras croisés. Vous vous dites 2 choses, soit Vous vous laissez aller dans une forme de dépression Et dans une forme de passivité. Et ça n'a jamais été ma posture. Jamais, jamais depuis petite, soit vous prenez en Main, vous vous Levez et j'ai toujours eu la figure de mes parents, Quand on fait une force Tu peux, tu peux continuer

Aussi clair. Et donc j'ai accepté. Sauf que ça m'a valu tous les problèmes du monde. Quoi. Dès le moment où vous êtes délégué syndical dans un dans un, dans un cadre de dysfonctionnement total où voulez-vous avez plein plaintes, les arrêts de travail. Là, on vous, on vous impute la responsabilité. Donc j'étais devenu l'ennemi à abattre de la direction. Et ça m'a coûté mon travail, c'est à dire qu'avec.

En 2014, quand je n'ai pas pu prétendre à une place sur la liste régionale pour le parti socialiste, je l'ai très mal vécu. Là, on avait besoin justement de femmes parce que le quota de femmes étaient sous-représentées sur Cette liste en fait. Je me souviendrai toujours dans ce congrès du parti socialiste. Voilà une personne que je vais pas citer, qui était présidente à l'époque, avait bien rappelé que les femmes, elle avait fait une invitation aux femmes de poser le candidature, ce que j'avais fait, j'avais pas eu de réponse en fait uniquement parce que je crois que le foulard, ça m'avait été confirmé par texto, donc c'est pas des allégations j'en ai eu la confirmation par un bourgmestre qui de Ce monde et qui m'a dit Farida, je suis désolé, j'ai, j'ai essayé, mais c'est pas possible, mais c'est vrai que c'est injuste mais voilà....

Il y a eu le sentiment d'injustice et de discrimination en politique, toujours autour de ce foulard en 2014 ou je ne pouvais pas prétendre sur cette liste à être candidate sur cette liste électorale et par loyauté parce qu'encore une fois les valeurs transmises par les parents, loyauté, discipline, honnêteté, j'ai plein de défauts. Attention mais je vais lire ces valeurs là c'est ancré en moi fait que je suis resté dans ce parti malgré le traitement injuste que j'ai.

On est venu me rechercher un an plus tard, D'une autre famille évidemment, là, je me suis dit une fois, mais pas 2. Beaucoup plus exigeante dans mes exigences, dans mes attentes. Aujourd'hui, la personne que je suis et je fais le choix vestimentaire, ce n'est pas un signe convictionnel. Pour moi, c'est un choix vestimentaire et ça n'a jamais été.

Elue 3 : Ouais, ce sont les hommes qui ont une facilité à imposer, ou en tout cas à donner Leur avis « Je pense que c'est la première chose se dire en tant que femme, qu'on a un avis » Et qu'on est sûr de son avis. Enfin, moi j'ai encore beaucoup de mal avec ça, c'est de gagner en confiance en soi. En théorie. Oui, donc c'est ça le truc, c'est qu'en théorie, il n'y a pas de restriction pour les femmes pour parler, mais quand on sait dans quelle société on vit, comment est-ce qu'on a été éduqué, comment est-ce qu'on a appris à prendre notre place dans la société ? Tu ne peux pas juste Dire Bah oui, homme ou femme, tout le monde est le bienvenu et tout le monde peut parler parce que en fait du coup on reproduit la même chose que dans la société. En théorie, on a les mêmes droits, mais dans la pratique. C'est toujours les femmes qui travaillent à temps partiel, c'est toujours les femmes qui gagnent moins, qui vivent, qui travaillent dans les secteurs qui sont moins payées. Il y a quand même des trucs pas Très bons, c'est comme dans toute la Société en fait., C'est dès qu'on rentre dans un lieu de pouvoir, que ce soit dans une entreprise ou ailleurs. Donc, nous les femmes, on est toujours un peu sur nos gardes, on a l'habitude d'avoir des petites remarques comme ça ou qu'on doit prendre avec le sourire alors qu'en fait on n'a pas envie de ça. Au niveau oui, au niveau parlementaire comme ailleurs, il y a encore du chemin.

Elue 3 : Tu rentres en contact avec des gens au quotidien et tu partages certains combats où certaines positions communes. En fait, tu peux faire un peu évoluer les gens sur certains points au niveau racisme et pas toujours hein ? Pas à pas ce n'est pas magique mais j'ai l'impression quand même que moi et d'autres du fait qu'on était là du fait qu'on était sympa. Quand on parlait avec les collègues et cetera, j'ai l'impression qu'il y avait petit à petit, pour certaines d'entre elles, des gens qui ont un peu évolué. Après je crois pas du tout que c'est, c'est magique mais c'est de les sortir de leurs préjugés.

Elue 4 : mes collègues politiques d'origine maghrébine, bah euh bah je disais mais pourquoi elle certains avaient été élus en 1999 donc ils disaient, mais pourquoi est-ce que c'est elle qui est nommée ministre et pas et pas nous. Donc de ce côté-là, beaucoup de jalousie et je me rends compte en fait aujourd'hui qu'il y a énormément de jalousie en politique et dans notre communauté en particulier. On n'a pas cette vocation à se soutenir en fait, moi, je me dis toujours que dès qu'il y en a un qui monte un petit peu, on tire sur ses jambes pour le faire redescendre. Malheureusement, c'est ça qui déforce. Les élus d'origine maghrébine parce qu'il n'y a pas suffisamment de solidarité et d'aller et de se pousser les uns les autres. Voilà pour réussir aussi. Voilà donc du coup, voilà, on divise beaucoup les gens, et je dirais que les la hiérarchie politique, ils ont compris ça. Donc il joue de sa aussi à nous diviser parce qu'ils savent que même si je dirais que de manière générale la politique, c'est un milieu d'individualisme, même si on est dans un parti, même si donc on va se soutenir sur des dossiers.	Elue 4 : J'arrive à avoir quand même un certain nombre de Marocains qui ont quand même percé ou de marocaines, qui ont percé ce plafond de verre et qui occupent aujourd'hui des postes à haut niveau de pouvoir, donc il y a le modèle belgo-marocain qui est vraiment intéressant et qui permet justement de tirer les autres origines vers le haut également... Les Belges d'origine marocaine. Ont ces combats, je dirais, chevillée au corps. Quand ils sont arrivés dans les années 60, 65, 70, ils se sont très vite impliqués en fait, dans les mouvements syndicaux. Et les combats ont commencé là en fait, et puis après, ça a été l'associative dans lequel ils se sont impliqués.
Elue 5 : Quand je voyais que certains de mes anciens collègues qui voulaient se mettre sur les listes tout a été fait pour qu'il n'y soit pas, et certaines attitudes de certaines personnes que moi je trouvais discriminatoire voilà j'avais beau dénoncer j'avais beau leur dire ce n'est pas bien ce qu'ils faisaient que rien n'a été entendu à ce moment-là et donc deux ans avant 2000 j'ai claqué la porte de la section et en leur disant que s'il continue comme ça ils risqueraient de le payer électoralement.	Elue5 : Ce sentiment de discrimination que j'avais eu très souvent c'est qu'à un moment donné on a besoin de nous on n'a pas besoin de nous ce n'est pas difficile quoi où on est des élus à part entière et on doit être respecté en tant que tels avec les gens qui votent pour nous. Oui c'est ça un vote dit communautaire comme certains le prétendent mais le vote blanc et un peu du communautarisme aussi et je le respecte, donc je n'ai pas de souci bon maintenant mon électorat, comme depuis des années change j'ai des amis blancs, des amis italiens j'ai des amis de tous bords qui voient aussi

	pour moi c'est tout un travail aussi un changement de mentalité tant mieux Mais que doit cesser un peu ce sentiment de sous élu, sous citoyen sous électeur c'est un peu le sentiment pas le sentiment parce que les gens sur le terrain l'ont vécu comme ça d'accord
Elue 6 Au cabinet un certain moment il y avait un changement il y avait un changement de qui restait un an après il y avait un autre ministre qui est venu mais ce ministre là il était beaucoup plus ...c'est un macho lui-même ça et en fait il trouvait déjà que toutes les femmes c'est une impression il n'a jamais dit que toutes les femmes qui étaient là bon c'est un accessoire Mais c'étaient les hommes qui devaient être les chefs du cabinet les responsables et ça s'est ressenti par tous les femmes hein c'est uniquement il y a un certain qui s'en foutait d'autres voilà c'était une manière aussi de se débarrasser au fil du temps de certaines personnes mais heureusement qu'il y a aussi d'autres hommes qui te voient et qui se disent que c'est pas mal c'est intéressant ce profil, la prof d'origine qui voit ça comme un atout et les profs en plus il savait et je parle maintenant de ministre Gatz qui est maintenant c'est lui en fait qui m'a qui m'a quelque part un certain moment demander de venir sur la liste parce que il y avait une grande différence entre les listes néerlandophones et francophones chez les francophones il y avait beaucoup plus tôt le les immigrés qui étaient sur les listes chez les néerlandophones ça a pris C'est vrai que dans la politique en général hein ça reste un boulot très masculin même s'il y a des femmes quand il y a des choix cruciaux à faire ou quand il y a du coup par hasard la femme « s'en va » et l'homme reste jusqu'à la fin de sa carrière et ça tu le vois dans tous les partis politique, les hommes restent même s'ils ne font pas	Elue 6 Je pense je voudrais savoir (Rire),

grand-chose à un certain moment-là ils ont eu différentes législations mais il reste quand même jusqu'à qu'ils veulent quitter la politique.	
Ressentez-vous le besoin de faire plus d'effort qu'une belgo-belge ?	Avez-vous le sentiment de vous battre pour occuper une position plus qu'un homme au sein de votre parti ?
Elue 1 : Au sein d'Ecolo et qu'en fait ma trajectoire était plutôt fulgurante. Une ascension très rapide. J'ai peut-être moins d'exemples qu'une autre mais Quand je fais une interview, je sais que mes Mots vont être encore plus scrutés qu'une autre et que du coup, la moindre de mes bêtises va exploser. Si moi je fais une bêtise, Je serais beaucoup moins rapidement Pardonner que d'autre. Je donne une interview de 45 Min dans le soir. « Sur Bruxelles, la ville » pendant 2 Min, même pas 1 min 30 on parle de stib et de foulard, c'est le titre de l'article !!, c'est avec ces mots « Rajae Maouane remet sur la table du gouvernement ce dossier ». Et le fait que on a de plus en plus de femmes qui veulent s'engager de plus en plus de personnes issues de la diversité et donc là on parle de la communauté marocaine. Les personnes d'origine marocaine peuvent se dire, on a en premier eu une ministre fédérale, on a une présidente de parti, ce n'est pas le cas pour les Noirs, ce n'est pas le cas pour les Turques par exemple. Il faut que là, demain, cela soit quelque chose de banal	Oui, bien sûr, parce que oui, on a quelques ministres issues de la diversité. Barbara Trachte, elle est noire, ça ne se voit peut-être pas, mais elle est noire. Nawal Ben Hammou, elle est d'origine maghrébine et turques. Au niveau fédéral, on a Zakia et on a Miriem ..., donc il y a de la diversité, mais c'est clair que dans les postes, comme je l'ai dit encore plus à responsabilité, c'est des mecs et c'est des Blancs et c'est des Mecs blancs. Cisgenre et hétéro Voilà si tu veux rajouter encore plus cette dimension-là. Oui le monde aujourd'hui, il est dirigé essentiellement par des Mecs blancs, 50 ans hétéro, qui viennent en plus, plus ou moins du même milieu, à savoir, les milieux post-catho. Je ne suis pas dans le Parlement, moi je n'y suis pas et j'ai une position qui fait que Je le ressens moins, tu ressens toujours les, les certaines remarques insidieuses, mais le fait que je sois Présidente, ça amène de surcroît une espèce d'autorité.

Elue 2 : Je me souviendrai toujours dans ce congrès du parti socialiste. Voilà une personne que je ne vais pas citer, qui était présidente à l'époque, avait bien rappelé que les Femmes, elle avait Fait une invitation aux femmes de poser la candidature, ce que j'avais fait, je n'avais pas eu de réponse en fait uniquement parce que je porte le foulard, ça m'avait été confirmé par texto, donc ce n'est pas des allégations.	Le plancher collant. Là, il existe partout, dans tous les niveaux, et parfois plus encore en politique, et les femmes, en plus de la dimension sexiste, la dimension. Tu vois de paternaliste, oui, voilà. Mais moi qui ai fait quand même l'expérience dans 2 partis différents, même si idéologiquement elles peuvent se rejoindre sur pas mal de dossiers. Ben je me sens, je me sens. Beaucoup plus légitime et mieux intégrée dans avec des problèmes qui existent aussi. Mais au sein de la famille écologiste que la famille socialiste, où là j'ai essuyé aussi une expérience très douloureuse, c'est difficile comme sous forme d'injustice aussi en 2014.
Elue 3 : Dans mon parti politique et non, l'accueil était vraiment très bien, ça, c'était pas du tout. Enfin, en tout cas, dans le parti, c'était vraiment pas du tout le problème. Je pense qu'Il y a beaucoup de réflexions sur comment on faire pour que les femmes s'investissent plus en politique	Ouais, c'est les hommes qui ont une facilité à imposer, ou en tout cas à donner Leur avis « Je pense que c'est la première chose se dire en tant que femme, qu'on a un avis » Et qu'on est sûr de son avis. Enfin, moi j'ai encore beaucoup de mal avec ça, c'est de gagner en confiance en soi. C'est quand même révélateur de justement, comment les femmes et les hommes se positionnent quand ils doivent parler publiquement, défendre leurs idées, les hommes, ils peuvent parler pendant des heures et des heures et nous pas, j'ai peut-être moins, en tout cas cette inquiétude. En fait, les gens sont en train de s'emmerder. Je crois que les femmes ont beaucoup plus, ce truc, Il faut dire vite, faut être efficace, faut être juste, faut être voilà.
Elue 4 Avoir des sujets sur lesquels, par exemple, le féminisme et les droits des femmes, les violences faites aux femmes. Tous ces combats-là vous allez les avoir et on va travailler ensemble, mais après, c'est chacun pour soi en fait. Les femmes, ce qu'elles peuvent réseauter et elles peuvent se soutenir dans le milieu diplomatique. Mais en politique c'est inenvisageable. Et parce que d'abord, le travail est très prenant parce que la pression est tellement forte, parce que parce que le stress, c'est là	Le plafond de verre est toujours là. Moi j'ai une chance folle parce que j'ai Elio Di Rupo sur ma route qui est un enfant d'immigré comme moi, je pense qui se fait projeter aussi et que moi je me projette aussi. Pourquoi lui, on a un peu la même histoire à quelques années de différence et donc c'est quelqu'un qui est, qui est très attentif à cette inégalité. Je crois que si ça ne va pas être lui, je, je n'aurais jamais eu le parcours que j'ai aujourd'hui.

parce que l'importance de la fonction et là donc on arrive à se soutenir, surtout parce que les hommes sont parfois un peu misogynes, un peu, ils coupent la parole, si on vous critique, on va vous, on va dire que vous êtes incompétentes ou que vous êtes trop ceci. Là, je pense qu'il peut y avoir une sororité, voilà. Je l'ai vu avec plein de collègues, femmes, ministres. Mais une fois qu'arrivent les campagnes électorales, c'est fini tout ça.	
Elue 5 Oui bien sûr ça c'est clair c'est vraiment ça c'est vraiment les gros sujets sur lesquels on travaille donc moi c'est vrai que c'est beaucoup la fonction publique par rapport à ça mais aussi au niveau de la représentation politique donc comme je le redis la représentation politique elle n'est pas que dans les élus ça c'est les élus, mais c'est aussi un travail de femmes, il faut que les femmes aient le courage de voter pour des femmes, si c'était le cas on n'en serait pas là aujourd'hui.	Elue 5 Quand je suis devenu secrétaire au parlement bruxellois et ben c'était Charles Picqué qui était Ministre et à un moment donné, je dis à ma collègue Ecolo c'est quand même bizarre que tous les hommes soient vice-présidents, présidents et toutes les femmes sont secrétaires, je dis y a un problème là. Et qui désigne ? c'est le parti et nos partis décident que ça soit les hommes qui président.
Elue 6 Oui d'office !! double triplement si je regarde par exemple que mes collègues dans mon propre parti moi je sais que moi je dois prouver deux trois fois plus, je le ressens comme ça on peut toujours déduire pourquoi mais parce que tu n'es toujours pas les leurs tu sais moi, par exemple dans mon parti je vais défendre je le dis à l'intérieur de mon parti Je ne comprends pas qu'une partie libérale et contre la voile alors ils viennent avec la neutralité je dis non il n'y a rien de neutre c'est la mécanique qui est dans vos têtes en fait est petit là c'est le bain Laissez les gens porter ce qu'ils veulent et vous allez voir que c'est beaucoup moins dramatique que ce que vous faites maintenant si vous mettez ça vous privez des femmes à s'émanciper vous êtes tout le temps en train de parler d'émancipation et	Elue 6 Non je n'ai pas cette impression... Je n'ai pas l'impression que je le suis moins ou plus que les autres et j'ai tellement appris à avoir une peau lisse que ça glisse.

maintenant il y en a beaucoup qui ne vont pas travailler parce qu'ils ont un voile pourtant ils ont les capacités	
Quelles sont vos principaux combats politiques ?	Vous impliquez-vous davantage dans les dossiers qui touchent la communauté marocaine ? (Port du voile, abattage rituel, régularisation des sans-papiers)
Elue 1 : les questions d'émancipation et cetera, ce sont des questions qui percolent de plus en plus et qui touchent davantage les gens aujourd'hui et qui touchent les jeunes. Aujourd'hui, les gamins, ils ne rêvent pas d'avoir un contrat à CDI pendant 50 ans dans la même boîte et de faire un 9h /17h, ça ne les intéresse pas ce qu'ils veulent, c'est trouver un job qui fasse du sens, qu'il puisse s'émanciper et s'épanouir en fait. Et donc je pense que le contexte fait qu'on doit être davantage outillés demain pour ces questions-là.	Les questions qui touchent typiquement la Communauté marocaine. Mais en fait, pour moi, ce ne sont pas des questions qui touchent. La Communauté marocaine la question du port de foulard, ce n'est pas une question religieuse, ce n'est pas une question marocaine, c'est une question de droit des femmes, vous êtes qui, vous, pour dire à une femme comment elle doit s'habiller ... La question de l'abattage rituel, ce n'est pas une question liée à la Communauté marocaine, c'est une question De liberté. Et ça touche aussi la communauté juive. Donc moi je dénonce avec force l'antisémitisme, même si moi je ne suis pas juive et je ne suis pas concerné par l'antisémitisme.
Elue 2 : Avec des déclinaisons différentes mais. Et je pense que même si demain je devais arrêter la politique au sens politique partisane, mais je continuerai d'en faire Jusqu'à la fin de ma vie parce que je me lèverai toujours contre les injustices d'où qu'elles viennent. Mes combats tournent autour des principes de justice sociale, de lutte contre les inégalités sociales.	Je ne sais même Pas s'ils sont musulmans ou pas, je ne veux pas le savoir. Et donc je m'indigne contre Toute forme d'injustice quelle qu'elle soit ... Bah évidemment que quand ça touche À des situations que j'ai vécues personnellement, je crois qu'il faut rester honnête. Notre état intellectuel veut qu'on puisse admettre qu'il y a peut-être une proximité émotionnelle parce qu'on a vécu quelque chose qui nous parle, qui fait miroir en fait.

Elue 3 : il y a les questions de logement. Pour moi, c'est vraiment indispensable. J'ai travaillé, soit les projets qu'on a fait ici au Parlement. C'est vraiment quelque chose qui qui me tient très fort à cœur et qui me rend très fâchée. C'est la situation dans laquelle les gens vivent à Bruxelles et le prix des logements et la qualité des logements, c'est vraiment un scandale. J'ai aussi pas mal travaillé sur tout ce qui est l'aspect anti-discrimination. On a travaillé avec le Ptb, d'ailleurs sur les testing antidiscriminatoires enfin discrimination surtout sur un proche. Enfin voilà, même en tant qu'avocat, j'ai traité des dossiers de discrimination et pour moi c'est aussi quelque chose qui brise les gens et qui vraiment divisent aussi les travailleurs entre eux, qui doit de la même façon que pour les discriminations par rapport aux femmes ne va pas pouvoir être réglé simplement par de la bonne volonté Parce que c'est une force tellement puissante. Il y a tellement de préjugés encore et les médias n'aident pas non plus.	Elue 3 : Il y a des combats spécifiques à amener. Enfin, nous, à Schaerbeek par exemple, on a déposé un texte spécifiquement pour l'accès aux femmes qui portent le foulard de pour avoir accès au à aux emplois dans l'administration parce qu'on pense que c'est un point vraiment Spécifique qui n'est pas encore atteint enfin qu'il y a encore une discrimination très claire dans le sens où les autres discriminations sont interdites et celle-là elle est toléré parce qu'on dit que c'est de la neutralité, du service public et donc il y a des points qui sont très spécifiques à certaines personnes qui doivent être vraiment traités en tant que tel.
Elue 4 Ce n'est pas je n'ai pas des combats parce que je suis soutenu par la communauté maghrébine, j'ai des combats pour les gens en fait, pour moi les combats c'est avoir un boulot, avoir un logement décent, avoir assez d'argent pour terminer la fin du mois, avoir ses enfants qui sont scolarisés dans des bonnes écoles, tout ça, ce sont des combats que tout Le monde veut mener que ce soit une famille d'origine marocaine, une famille d'origine turc ou une famille belge. Tout le monde veut la même chose, veut vivre en paix et en sécurité. Les questions de police, c'est la même chose. Je veux dire, tout le monde aime la sécurité. Bien moi, ça m'intéresse, ça m'intéresse de savoir comment les policiers agissent avec les citoyens, avec les jeunes, comment ils sont	Je m'intéresse aussi à ces combats là parce que je pense que c'est une question aussi d'égalité et une question aussi d'accepter en fait la diversité. Je ne suis pas hostile au voile, mais je pense que les femmes ont droit à l'autodétermination et décider si elle souhaite le porter, libre à elle ! -Les gens ont le droit de vivre et de manière épanouie, émanciper de même pour l'abattage, Il faut arrêter de s'attaquer A des communautés qui sont déjà tout le temps stigmatisés, discriminés et je pense que le débat sur l'abattage rituel. C'est un débat qui qui dépasse simplement le, le bien-être animal, ceux qui disent c'est parce que y a le bien-être animal, Souvent, mentent, en fait, et j'en ai marre qu'on s'attaque à la communauté musulmane et à la communauté juive sur des valeurs sûres, des choses qui font partie

représentés, les jeunes par leur corps de police.	de leur quotidien. Ce n'est pas je n'ai pas des combats parce que je suis soutenu par la communauté maghrébine, j'ai des combats pour les gens en fait, pour moi les combats c'est avoir un boulot, avoir un logement décent, avoir assez d'argent pour terminer la fin du mois, avoir ses enfants qui sont scolarisés dans des bonnes écoles, tout ça, ce sont des combats que tout. Ce sont des Questions qui sont transversales, quoi ?
Elue 5 j'ai commencé à lire les programmes un peu et puis finalement par rapport à mes combats à moi qui étaient les luttes contre les discriminations droit des personnes d'origine étrangère, la dépolitisation de l'administration ... voit bien la crise sociale et économique c'est les femmes qui trinquent hein donc ça c'est les premières à trinquer et comme je leur dis tout le temps on a acquis des choses c'est vrai qu'il y a des choses qui ont été faites sais pas qui a rien n'a été fait mais le combat va être de maintenir ses acquis là déjà c'est un gros combat vient de maintenir ses acquis	Elue 5 Le parlement doit être vraiment à l'image de ce qu'est Bruxelles et ce qu'est la société bruxelloise que toutes les catégories soient présentes moi j'aimerais bien avoir des syndicalistes j'aimerais bien voir des travailleurs j'aimerais bien avoir plus de femmes, je parle de diversité je ne parle pas que spécialement des personnes maghrébines mais on n'a pas mal de gens qui sont là et doit les représenter réellement
Elue 6 C'est de me battre pour que toutes les filles ont leurs « Green Card » et la « green card » c'est d'avoir un diplôme c'est leur liberté ... en fait peu importe ce qu'elles affrontent dans la vie elles auront ça ! pour s'échapper pour prendre leur vie en main. Ne craignez pas d'avoir votre culture, votre identité et de prendre toutes les choses positives de votre culture ... c'est très bon même ! parce qu'on est plus riche que d'autres, nous on a deux cultures et celle d'ici et celle de nos parents et c'est vraiment quelque chose dont les	Quand on est dans la politique enfin c'est ce que j'ai appris entre-temps j'ai appris que il faut pas vouloir savoir tout, on doit choisir notre champ de bataille, moi je voulais pas j'ai jamais voulu qu'on vient chez moi pour me parler du voile et de l'abattage rituel, parce que moi je veux qu'on vient chez moi pour parler de l'enseignement si je commence à parler du voile et de l'abattage rituel les journalistes c'est des boutons hein ils vont ah oui même maintenant parce qu'il va avoir l'abattage rituel dans le parlement déjà ils sont en train de de téléphoner à tous les tous les musulmans ceux qui ont le non musulman ; je suis pour l'abattage rituel par

autres rêvent... Mais pour moi franchement aller jusqu'au bout et c'est ça mon combat !	principe pourquoi je trouve si on reconnaît une religion et l'islam et le judaïsme et le christianisme sont les trois religions monothéistes qui sont reconnues en septembre trois août voilà comme enfin christianisme d'office mais le judaïsme les juifs et les musulmans d'ici on enlève tout de ces gens qu'est-ce que tu reconnais encore en fait allez je comprends pas et moi je trouve que en plus une partie libérale doit être une partie qui là je parle du voile moi je suis pas contre le voile moi je trouve que tout le monde doit faire ce qu'il veut moi je le porte pas c'est mon choix il y a personne qui va devoir qui va qui va venir enfin qui qui peut me dire si je dois porter ou pas Tu es proche de ces pratiques-là donc tu as une autre manière de défendre ce
Quel est votre point de vue sur les quotas d'équité ? Peut-on dire que votre présence sur les listes électorales a été stimulée par la règle des quotas ?	Selon vous, profitez-vous des votes préférentiels par les femmes de même origine qui s'identifieraient à vous ?
Elue 1 : Le fait que on est rendu sur les listes électorales, la parité, il faut autant de femmes candidates que d'hommes. Ça fait qu'aujourd'hui, en 2019, on a des parlements qui se sont féminisés. On est passé de 30% de représentation des femmes à 45% et donc ses effectifs, c'est réel. Dans les collèges communaux, on a installé des quotas et donc d'office il y a 1/3 de femmes d'accord d'office et donc forcément ça, ça a bénéficié. Après ça dépend un peu parce que c'est écolo notre électorat et votent pour des femmes plus pour des femmes. Mais même si on a des femmes qui sont, qui sont davantage parlementaires, il y a aussi le fait que dans les fonctions clés C'est encore souvent des hommes. Je prends l'exemple des chefs de groupe. Le fait que s'il y a une	Elue 1 :

femme aujourd'hui qui est présidente, que ça soit moi ou une autre, s'il y a une femme en Belgique qui est présidente de parti au niveau francophone, c'est parce que c'est obligatoire, chez écolo.	
Elue 2 : Nous, chez écolo, on assume la parité hommes-femmes au niveau de la liste déjà électorale, c'est un système de Tirette, un homme, une femme ou une femme sur toutes les listes, sinon ça ne passe pas. Et puis on a des coprésidents. Ceux qu'on a choisis en binôme, on a aussi, on est très sensible à la représentativité du groupe mais aussi à la représentation, c'est à dire que dans les rôles de chef de groupe, nous avons un chef de groupe homme pour le Parlement régional, nous avons une Pour le Parlement francophone bruxellois. Et c'est moi.	Je n'ai pas demandé, moi je pense que c'est aussi un programme, c'est aussi un profil, peut être que ça a influencé peut-être plus des personnes qui se reconnaissent dans mon profil et peut être certainement plus de musulmans, je n'en sais rien, mais on ne peut pas contenter tout le monde et peut être que dans le regard des citoyens donc en fait ils sont musulmans peut être que certains ne sont pas... Je les entends, je les accueille et je prends du recul aussi, parce que je crois que le citoyen, ce qui parfois ne met pas suffisamment dans la balance, c'est le contexte dans lequel nous, parlementaires, devons travailler je ne parle pas des conditions de travail, je parle de la manière de la marge de manœuvre qui est très limitée.
Elue 3 : Ouais Ben je pense que des lois contraignantes comme ça, c'est malheureusement indispensable. Je pense vraiment parce que si, avec la bonne volonté un peu générale, c'est ça ne suffit pas. Si on veut vraiment changer, faire tourner la société dans un autre cap, si on attend que ça se fasse tout seul, ça, va mettre des années beaucoup trop longues. Donc je pense que c'est indispensable d'avoir des lois contraignantes. Je pense aussi même dans les prises de parole. Mais oui, le chef de groupe, ça, c'est assez clair. Nous, on a une chef de groupe femmes, mais c'est sûr que ce n'est pas la majorité.	Oui, c'est assez clair. Après je ne sais pas s'il y a que des belgo-marocains, je pense qu'il y a aussi d'autres gens qui cherchent des profils Différent du politicien traditionnels et donc qui regarde sans me connaître, regarde un nom qui sonne un peu étranger et qui enfin je pense qu'il y a vraiment des gens qui font ça comme ça. Voilà j'ai quand même été élu donc je ne pense pas que si je m'étais appelé Julie Dupont je ne pense pas que j'aurais été élue je crois mais après peut être que c'est moi aussi qui me dit que c'est parce que je me trouve des excuses. Enfin voilà, c'est aussi facile de se dire que ce n'est pas grâce à moi que j'ai été élu, mais malgré tout, ça donne une responsabilité. Je pense, parce que les gens.

Elue 4 : Aujourd'hui, grâce aux quotas grâce au fait qu'il y a des lois qui imposent la, la parité, notamment sur les listes, notamment le fait que les gouvernements aujourd'hui sont paritaires, hommes-femmes, ça donne en tout cas l'opportunité a beaucoup de femmes de pouvoir occuper des fonctions. Même s'il y a plein de fonctions qui ne sont pas encore suffisamment féminines quoi, comme tu l'as dit le chef de groupe, les présidents d'assemblée et cetera, voilà ce n'est pas toujours Voilà, mais il y a quand même une avancée et je crois que là on a besoin de ces femmes pour combattre justement ces inégalités, faire en sorte que bah que les femmes aient les mêmes droits que les hommes. Je crois que c'est quelque chose qui et aussi pour les personnes de la diversité quoi. Ça, c'est quelque chose aussi qui est important, mais je crois que les chose bougent... Je pense que les quotas ont permis en tout cas de transformer complètement les assemblées si on n'avait pas eu les quotas, on n'aurait pas autant de femmes aujourd'hui impliquer en politique et des femmes super motivés quoi.	Enfin, oui, au début, oui, ça c'est sûr. Je pense que mes premières élections, elles ont été principalement, je dirais, le résultat de d'un vote préférentiel et d'un vote communautaire. Même si en fait, après, je pense que quand les gens commencent à vous connaître, vous rentrez dans leur dans leur monde aussi. Je suis quelqu'un qui touche à tous les, à tous les milieux, à toutes les populations et tant mieux, et je me sens plutôt représentez tout le monde. Quand j'étais élu la première fois en en 2003. Enfin, en 2004, comme je suis du ministre, certains ont diminué. En fait mon élection en disant Bah oui, elle a été, elle a fait ce score là parce qu'elle a bénéficié du vote préférentiel, Comme si c'était quelque chose de de de péjoratif. Bah moi, j'en étais fier en fait parce que quelque part, je me disais en Non, les gens qui me ressemblent se sentent représentés par moi. Après, je crois que les choses évoluent et faut vraiment sortir de ça je ne pense pas être l'élu que de la communauté maghrébine, au contraire, je suis l'élu de tous et je m'intéresse à toutes les questions. .
Elue 5 Il faut il n'y a pas le choix d'ailleurs c'est pour ça que j'ai donné l'exemple en disant voilà quand les listes se font les mêmes hommes qui gueulent égalité et qui marche aux côtés des femmes qui finalement oublie tout ça et donc il faut ces lois contraignantes, on est obligé de passés par là... Ce sera bien le jour on en aura plus besoin là on dira qu'on y est arrivé mais il faut il faut passer par ça dans le cadre des femmes ça a été les quotas et le système des tirettes et cetera il faut et le travail n'est pas encore fini.	Elue 5 : Oui, mais moi je savais qu'à un moment donné j'allais choisir et donc c'est comme ça que je suis devenue échevine en 2006 où nous on a voté dans notre section donc c'est vraiment au niveau de la section de forêt c'est vrai qu'à ce moment-là, la confédération ça avait grincer des dents et en c'est comme ça qu'en juillet 2009 quand j'ai été réélu au parlement régional je devais choisir je reste à la région où je restais au niveau échevinal il fallait choisir. Mais de nouveau là aussi quand moi j'ai dû décumuler ça il fallait le faire et rapidement il n'y avait pas à discuter. Mais par contre quand c'était mon bourgmestre qui en plus vivre un passé au MR avant donc lui par

	contre n'a pas dû décumuler. Moi je l'ai vécu vraiment comme quelque chose complètement discriminant
Elue 6 on parle beaucoup de ça du plafond vert on voit en fait qu'il y a un petit peu de, qu'on lâche, et qu'on met une femme par ici et par là... ça évolue dans la totalité, je pense que ça évolue, grâce aux quotas notamment, moi je suis pour les quotas, même si mon parti ne l'est pas, car pour eux cela se fait naturellement, mais que quand ça les arrangent, mais quand c'est difficile, quand il y a un gros soucis, ils mettent les femmes en avant, comme par ex Sophie Wilmès, la pauvre vraiment la pauvre mais elle a bien fait son job mais c'est quand tous les hommes ont dit, on sait plus quoi faire, ils ont dit, mais vas-y toi ! va résoudre le problème et elle l'a fait ... c'est là où les femmes montrent qu'elles sont capable !! Quand moi j'ai commencé au gouvernement bruxellois il y avait un homme au fédéral Pierre chevalier dans ce temps il y a longtemps et il y avait l'avait fait quelque chose et c'est Anne qu'ils choisissent pour remplacer pierre chevalier voilà et c'est elle qui doit aller résoudre les problèmes, à chaque fois qu'il y a un problème ils mettent les femmes devant alors ils disent oui c'est pour les quotas ... ah ! c'est pour résoudre le problème oui !	Elue 6 : Oui peut être oui, et le parti il a utilisé ça tu penses tous les partis utilisent ça tous les partis mettent des gens issus de l'immigration sur les listes de plus en plus parce qu'ils savent bien c'est la réalité trois quarts des bruxellois d'origine étrangère qu'est-ce qu'il veut allez qui n'ont pas encore mis trois quarts de leur liste avec des gens l'issue de l'immigration je suis étonné ils le font toutes et tous ouais, je pense je voudrais savoir (Rire)

